

AFRICA Magazine TIMES

La revue Panafricaine d'Informations et d'Analyses

Prés de **300 MILLIONS**
de consommateurs
dans l'espace **CEDEAO**

La Revue Panafricaine d'Information générales • N°16 • | Mars / Avril 2018 | www.timesmagazine.info |
Prix : 30 000 GNF (Cote d'Ivoire) • 2000 CFA (Côte d'Ivoire) • 3,00 EURO (France)



Internet : en s'alliant à MainOne, Orange sécurise l'élargissement de sa bande passante en Afrique de l'ouest



Monde : quel poids pèsent vraiment les gestes individuels dans le changement climatique ?

AWAYÉ

L'eau minérale naturelle

100%
NATURELLE
100%
SECURISÉE

TEL : +224 625257668 / +224 625257669 /
+224625257670 / +224625257671
/ +224625257672 / +224625257673 / +224625257674
Email : awayesarl@gmail.com / AWAYE BP 4076 Conakry GUINEE

TIMES OPINION...



L'histoire de l'Afrique a pris une certaine orientation depuis quelques temps globalement pris. C'est avant tout une foi en l'avenir du continent. Economiquement viable, politiquement assuré que cet avenir sera un apport conséquent à l'universel.

Cette conviction tire son essence de la maturité des dirigeants africains de ne plus dépendre d'autres puissances pour régenter sa personnalité puisqu'elle-même est une puissance émergente !

Les valeurs de progrès qui depuis quelques temps se concrétisent aux quatre coins de ce continent qui fût le réceptacle de toutes les douleurs dans un passé pas très lointain, s'étendront désormais à toutes ses filles à tous ses fils.

Quand nous parlons de bonne gouvernance, de démocratie, cela ne devrait offusquer aucun dirigeant car ces deux mots en plus de l'éducation sont le levain qui fortifiera nos différents pays au seuil de ce 21ème Siècle.

Nous le répétons, bonne gouvernance, démocratie, éducation, devraient être présentes dans tous nos esprits.

Le retard de l'Afrique par rapport aux autres continents est une réalité, mais ne devrait nullement nous donner des complexes, bien au contraire.

Le progrès est en effet une création continue, un développement ininterrompu vers le mieux-être, pour le meilleur, étape après étape, les sociétés et les peuples élargissent et

consolident leur droit au bonheur, leurs titres de dignité et développent leurs contributions au patrimoine économique et culturel.

L'Afrique n'est pas différente en cela de toutes les autres sociétés, de tout autre peuple. Selon nos propres voies nous serons des artisans de notre propre bonheur. Avec autant de détermination et de volonté que nous avons une idée précise de la longueur du chemin que nous avons à parcourir.

A travers le désordre moral dû au fait colonial et à travers certaines contradictions nous devons taire nos antagonismes afin de serrer au plus près les possibilités réelles, les moyens efficaces immédiatement utilisables pour que le progrès soit une réalité de tous les jours en Afrique.

Les mois et les années à venir seront sans doute une autre dimension de l'Afrique, car partout ; dans tous les secteurs, elle se construit et à l'heure des Nouvelles Technologies, aucune limite n'est permise. C'est en cette période cruciale où tous les projecteurs sont braqués sur le continent, que les Africains, toutes origines confondues, devraient être à la hauteur des rêves de nos populations.

"Africa-Times-Magazine" ne se contentera pas seulement de relayer l'information mais sera un acteur qui facilitera la prise de décision en donnant régulièrement la parole aux hommes et aux femmes de ce Continent.

Mountaga TOURE

L'AFRIQUE QUI GAGNE



[REUSSITE]
A PARTIR DU 17 JANVIER
SUR CANAL+

www.canalplus-afrique.com

[REUSSITE] est le premier magazine consacré à l'économie africaine sur CANAL+ à découvrir tous les 3èmes vendredis du mois à 20H30.

Présenté par Elé Asu, **[REUSSITE]** met en lumière ce continent en plein essor à travers des reportages portant sur les différents aspects des réussites économiques sur le continent africain. Pour sa première émission, Elé Asu accueille Lionel Zinsou, économiste franco-bénois et Président de PAI Partners, société leader du Capital-Investissement en France.

Pour vous abonner : +33 (0)1 41 22 11 55*

Côte d'Ivoire : 20 31 99 99** - Sénégal : 33 889 50 50** - RDC : 444 555**

Cameroun : 33 50 33 50** - Gabon : 86 00** - Burkina Faso : 50 30 86 86**

*Coût d'un appel international selon tarif en vigueur de votre opérateur

**Coût d'un appel local

CANAL+

TIMES

Près de **300 MILLIONS**
de consommateurs
dans l'espace **CEDEAO**

Comment les gouvernements torpillent les startups



MAGAZINE BIMESTRIEL
édité par GROUPE TOOPOO
SA
au capital 100 000 000 gnf

SIÈGE DE LA RÉDACTION

Conakry, kaloum, 4eme Avenue
Sandervaliah
Tel: +224 664 51 41 42
DEPOT LEGAL
N0 068/PR/TPI/K/15

DIRECTEUR DE PUBLICATION

MOUNTAGA TOURÉ

REDACTEUR EN CHEF

Moke SILUBWE

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

HENRIETTE SARAH McCARTHY

PHOTOGRAPHE REPORTEUR

MOHAMED SAM CAMARA

RESPONSABLE DE LA RÉGIE

CAROLINE BONNEMORT

COMITÉ DE RÉDACTION

SAMBA TOURÉ
MOUNTAGA TOURÉ
MOHAMED SIBA TOURE

DIRECTION ARTISTIQUE

SENCREA

CONSEILLER DE LA REDACTION

SAMBA TOURÉ

PHOTOGRAPHIE

AFRECOM
BALDE TAHIROU
ABD PHOTO

CONCEPTION GRAPHIQUE

Marcel J. DASYLVA

DISTRIBUTION

GAS DISTRIBUTION
SMART SENDING

CONSEILLER DES QUESTIONS ECONOMIQUES

M.KAYOKO DORÉ



6 - 7

DECRYPTAGE :

Régions anglophones, l'inquiétude monte au Cameroun 6

Coupures d'internet, Comment les gouvernements torpillent les startups 6

«Travel Ban» : la rue tchadienne choquée par la décision américaine 7

Trafic : Des diplomates nord-coréens impliqués dans le braconnage en Afrique 7



9 - 10

ÉCONOMIE / COMMERCE :

Près de 300 millions de consommateurs dans l'espace CEDEAO 9



11- 11

ÉCONOMIE / POLITIQUE :

Doing Business : des réformes gagnantes 11

SOMMAIRE



13 - 29

ÉCONOMIE / POLITIQUE : Accord stratégique : le Ghana et la Côte d'Ivoire scellent un mariage de raison 13

Présidentielle au Liberia : l'avenir politique suspendu à une décision de la Cour Suprême 15

Barrage de la renaissance Africaine : : Ethiopie, Égypte et Soudan pour faire tourner les turbines 17

L'ambassadrice Nikki Halley, VRP de Trump en Afrique 19

Si la crise persite Togo, elle entamera la confiance des Investisseurs 20

Guinée : un accord avec le FMI en attendant les fonds 21

La Guinée opte pour Paris pour abriter sa levée de fonds 22

Monnaie unique de la CEDEAO : Issoufou optimiste, Buhari pessimiste et ADO toujours acquis au CFA 23

Afrique de l'Ouest : les Entreprises s'organisent face à la concurrence Internationale 25

Togo : Pression d'Obasanjo pour un départ du président Gnassingbé 26

Guillaume Kigbafory Soro à la croisée des chemins 27

La faillite des commissions électorales en Afrique 28

Droits de l'homme et pouvoirs publics en Afrique, Cas de la détention provisoire 29

Demandeurs d'asile en France : pourquoi les associations de défense de droits de l'homme s'opposent 31

Nigeria

lutte contre l'importation d'armes illégales

Les autorités du Nigeria ont annoncé travailler avec la Turquie pour stopper l'importation d'armes illégales dans le pays. Le service des douanes nigérian a récemment intercepté une cargaison remplie de plus de 1000 armes à feu. Les représentants des deux pays se sont rencontrés à Abuja suite à cette découverte d'armes illégales supposées venir de la Turquie. Depuis le début de l'année, c'est plus de 2000 armes qui ont été saisies.

Source : BBC

RDC

Attaque en cours de la ville d'Uvira, au Sud-Kivu

La population d'Uvira, en République démocratique du Congo, est terrée chez elle. L'électricité est coupée. Des hommes armés, arrivés par bateaux selon un témoin, ont lancé une attaque tôt ce jeudi 28 septembre contre cette ville située au bord du lac Tanganyika. Uvira est la deuxième cité du Sud-Kivu, région située à l'extrême-est de la RDC. Déjà, mercredi 27 septembre 2017, des hommes armés avaient tenté d'attaquer Uvira par les collines surplombant la ville à l'ouest. Ils avaient été mis en déroute par les forces armées congolaises.

Source : RFI

Lambert Mende : «Je doute fort que la population congolaise suive l'appel de Katumbi»

Le porte-parole du gouvernement congolais Lambert Mendé réagit aux déclarations de l'opposant Moïse Katumbi, qui a fait «appel à la rue» pour évincer le président Kabila, si l'élection présidentielle n'a pas lieu fin décembre. Le porte-parole du gouvernement de la RD Congo, Lambert Mendé, s'est exprimé mercredi 27 septembre sur France 24 en réaction à l'interview de l'opposant congolais et ancien gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi.

Source : France 24

Cameroun

Le Cameroun accusé d'avoir expulsé 100 000 réfugiés nigériens fuyant Boko Haram

L'ONG Human Rights Watch (HRW) accuse le Cameroun d'avoir « renvoyé de force 100 000 Nigériens dans leur pays depuis janvier 2015 », alors qu'ils fuyaient les violences du groupe djihadiste Boko Haram. Dans un rapport de soixante pages publié mercredi 27 septembre, l'ONG de défense des droits de l'homme accuse Yaoundé d'avoir ainsi « violé le principe de non-refoulement, qui interdit le renvoi de réfugiés et de demandeurs d'asile vers des lieux où ils peuvent être persécutés ». Human Rights Watch accuse également l'armée camerounaise d'avoir « torturé, agressé et exploité sexuellement des demandeurs d'asile nigériens dans des régions frontalières reculées ». D'autres réfugiés ont raconté à HRW que des enfants, « affaiblis après des mois ou des années passés dans les zones frontalières sans nourriture ni soins médicaux suffisants, étaient morts pendant ou immédiatement après le renvoi forcé » ou « séparés de leurs parents ».

Source : Le Monde

Régions anglophones l'inquiétude monte au Cameroun avant le 1^{er} octobre Le Nord-Ouest et le Sud-Ouest anglophones retiennent leur souffle

Le mouvement de protestation socio-politique qui y a cours depuis un an est entré, depuis la semaine dernière, dans une phase de plus en plus radicale. Des séparatistes y diffusent des messages appelant à l'indépendance de ces régions. La date du 1er octobre à venir cristallise toutes les inquiétudes. A Bamenda comme à Yaoundé, les Camerounais redoutent le pire.

Source : RFI

Guinée

la justice tarde à être rendue

Les parents des victimes du massacre du 28 septembre 2009 dans un stade de la capitale Conakry commémorent ce jeudi le 8ème anniversaire de cette tragédie. L'association des victimes et des parents des victimes, AVIPA, dit attendre toujours que justice soit rendue. Les trois juges guinéens en charge de

l'instruction du dossier disent avoir entendu 440 personnes. Le capitaine Moussa Dadis Camara, président de la junte militaire qui assurait la transition au moment des faits reste maintenu en exil au Burkina Faso alors qu'il souhaite revenir en Guinée pour livrer sa version des faits.

Source : BBC

Sékouba Konaté visé par une plainte de victimes du massacre du 28 septembre 2009

À l'occasion de la commémoration des huit ans du massacre du 28 septembre 2009, un groupe de victimes porte plainte contre Sékouba Konaté, ministre de la Défense nationale au moment des faits puis président par intérim de la Transition militaire entre décembre 2009 et décembre 2010. Après l'arrestation à Dakar de Aboubacar Toumba Diakité, extradé dans la foulée, et l'inculpation de Moussa Dadis Camara, Sékouba Konaté est le seul acteur majeur de la Transition militaire au pouvoir en Guinée entre décembre 2008 et décembre 2010, à être passé entre les mailles de la justice. Son audition « imminente » par le pool de juges chargé d'instruire le dossier du massacre du 28 septembre avait été annoncée en juillet 2015 par le ministre guinéen de la Justice, Cheik Sako. Une déclaration restée depuis lettre morte.

Source : Jeune Afrique

Coupures d'internet Comment les gouvernements torpillent les startups

Togo, Cameroun, Congo, RDC, Tchad, Ethiopie... Ils n'ont pas hésité à restreindre voire couper internet pendant des jours. Dépourvues de leur matière première, certaines entreprises ont dû fermer boutique. Celles qui survivent ont certainement su s'adapter dans un contexte pour le moins difficile. Et quand ce n'est pas internet qui est coupé, ce sont des défis titanesques qu'il faut relever dans un continent qui, souvent, freine plus qu'il n'aide ses entrepreneurs.

Source : BBC

Libye

le maréchal Haftar reçu à Paris après avoir vu les autorités italienne

L'homme fort de l'est de la Libye, le maréchal Khalifa Haftar, sera jeudi à Paris pour rencontrer le chef de la diplomatie française Jean-Yves Le Drian, après avoir été reçu la veille à Rome par les autorités italiennes, a-t-on appris de source diplomatique. Le maréchal Haftar, opposant au gouvernement d'entente nationale (GNA) basé à Tripoli, renforce depuis plusieurs semaines son statut d'interlocuteur indispensable pour résoudre le casse-tête libyen, source d'inquiétudes pour les pays européens en première ligne face à la crise migratoire et la menace terroriste. Ses visites à Rome puis à Paris interviennent au moment où le médiateur de l'ONU Ghassan Salamé a lancé à Tunis une session de pourparlers visant à mettre en oeuvre la première étape de son plan d'action.

Source : TV5

«Travel Ban» : la rue tchadienne choquée par la décision américaine

Trois jours après la décision du gouvernement d'interdire l'accès des Etats-Unis aux Tchadiens, la nouvelle alimente encore les conversations dans les rues de Ndjamena. Entre blâme des autorités américaines et incompréhension, les Tchadiens ne semblent pas remis du décret du président Donald Trump. Au Tchad, la rue reste sous le choc de la décision d'interdire l'accès des Etats-Unis aux Tchadiens. Les avis sur les causes de cette annonce sont partagés. Il y a ceux qui ne sont pas étonnés par la décision du président américain Donald Trump : « Nous avons en face de nous un gouvernement qui n'assume pas ses actes » ; « c'est le caprice de nos dirigeants qui pensent que ce qui se fait au Tchad peut être fait partout », disent-ils.

Source : RFI

Kenya

L'opposition dénonce un passage en force du parti au

pouvoir au Kenya

L'opposition au Kenya a dénoncé jeudi la volonté du parti au pouvoir d'adopter en urgence des amendements à la loi électorale qui entreraient en vigueur dès l'élection présidentielle du 26 octobre organisée après l'annulation par la justice du précédent scrutin. La Cour suprême a invalidé le 1er septembre la réélection du président sortant Uhuru Kenyatta face à l'opposant Raila Odinga, citant de nombreuses irrégularités dans la transmission des résultats et estimant que l'élection n'était « ni transparente, ni vérifiable ». Le parti au pouvoir Jubilee a déposé des amendements à la loi électorale qui doivent être examinés en première lecture jeudi selon une procédure accélérée, conduisant l'opposition à claquer la porte de discussions en cours avec la Commission électorale (IEBC) en vue d'aplanir les différends entre les deux camps et de préparer l'élection présidentielle du 26 octobre.

Source : VOA

TOGO

Tikpi Atchadam, l'homme qui rêvait de faire tomber le président Gnassingbé

Tikpi Salifou Atchadam, leader du Parti national panafricain (PNP), n'a pas de mandat politique mais il fait trembler les responsables togolais depuis plusieurs semaines. Portrait d'un opposant redouté. La simple évocation de son nom suffit à rassembler les foules. Encore inconnu sur la scène internationale il y a quelques semaines, Tikpi Atchadam est devenu la figure de proue de la fronde togolaise depuis la violente manifestation du 19 août 2017, au cours de laquelle il a appelé la population à défier le régime. À 50 ans, ce juriste et anthropologue de formation a bouleversé l'échiquier politique togolais, paralysé par une opposition divisée, enlisée dans un dialogue stérile avec le pouvoir.

Source : France 24

Burkina

Un poste de gendarmerie attaqué près de la frontière malienne

Un poste de gendarmerie dans l'ouest du Burkina Faso, frontalier au Mali, a été attaqué mercredi soir par des individus armés non identifiés, a annoncé jeudi à l'AFP une autorité

locale. «La brigade territoriale de Toéni (une commune rurale située à 40 kilomètres de la ville de Tougan) a été la cible d'une attaque par des individus armés, non encore identifiés, mercredi soir aux environs de 20H00» locales et GMT, a déclaré cette source sous le couvert de l'anonymat. «Les éléments de gendarmerie ont riposté dès l'attaque et les échanges de tirs ont duré un bon moment», a-t-elle poursuivi, précisant que les assaillants ont été «repoussés» et qu'il n'y a pas eu de victime. Une source sécuritaire jointe à Ouagadougou a confirmé l'attaque «menée par plusieurs hommes venus à bord de motos», et affirmé qu'«aucun blessé n'a pour l'instant été signalé».

Source : TV5

Trafic. Des diplomates nord-coréens impliqués dans le braconnage en Afrique

Trafic. Des diplomates nord-coréens impliqués dans le braconnage en Afrique

Des diplomates nord-coréens sont mêlés à la majorité des cas recensés de braconnage de corne de rhinocéros en Afrique. Le trafic d'ivoire est aussi concerné. Selon un rapport, cette activité serait une source lucrative de devises étrangères. En 2015, un diplomate nord-coréen en poste en Afrique du Sud a été arrêté au Mozambique voisin. Son véhicule contenait 4,5 kilos de corne de rhinocéros et 100.000 dollars. Malgré ce flagrant délit, il a pu discrètement quitter le territoire sud-africain grâce à l'intervention de l'ambassadeur de Corée du nord

PRÈS DE 300 MILLIONS DE CONSOMMATEURS DANS L'ESPACE CEDEAO : RENFORCER L'INTEGRATION A TRAVERS LA PROMOTION DU COMMERCE



PRODUCTION AUDIOVISUEL
PUBLICITE
MARKETING SOCIAL
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE
3D
STRATEGIE

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un espace économique de 308 millions d'habitants, couvrant 5 millions de km², avec un PIB/tête de 800\$ à 4000\$, à l'exception du Libéria dont le PIB est de 300\$ à cause de son statut de pays post conflit. Sa part dans le commerce régional est de 15%, contre 80% pour l'UE et 75% pour l'Afrique du Nord, mais représente 85% du potentiel de ce commerce. Onze de ses quinze membres sont des PMA (pays moins avancés).

Le poids de la CEDEAO dans l'économie mondiale est modeste et se traduit par 15% de la production mondiale, 4,4% de la richesse mondiale, 0,6% des exportations mondiales et 0,4% des importations mondiales. Le commerce intra africain de l'Afrique de l'ouest représente 16% du commerce global de la région, soit 25 milliards de dollars en moyenne par an. La part des Etats dans le commerce intracommunautaire et dans le commerce régional est contrastée. Par exemple, le Nigéria

contrôle 60% du commerce intracommunautaire, le Ghana 11%, la Côte d'Ivoire 10%, le Sénégal 6% et la Guinée 2%. S'agissant du commerce intra régional, on note que la Côte d'Ivoire (25%) et le Nigéria (23%) confirment le dynamisme de leurs économies respectives.

« Le commerce est fondé sur l'exportation de matières premières brutes et l'importation massive de biens de consommation courante. »

Les exportations (52% du commerce régional) repose sur (i) les produits miniers dont le pétrole, le fer, la bauxite, l'uranium et (ii) les produits primaires agro pastoraux dominés par le cacao (5%), le bétail et le coton. Elles ont fait un bond en quintuplant sur une période de 12 ans. Cependant, elles souffrent d'un certain nombre de faiblesses dont la faible valeur ajoutée, la sensibilité aux variations des

prix, un panel réduit de produits, un nombre insuffisant d'exportateurs importants (Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana).

Les importations (45,9% du commerce régional) concernent principalement les produits manufacturés pour lesquels la balance est largement et structurellement déficitaire et de céréales alimentaires. Les importations ont quadruplé en 12 ans. Les produits agroalimentaires, les biens d'équipements, le ciment et les véhicules représentent 60% de la facture d'importation.

D'une manière générale, les Etats de la CEDEAO entretiennent entre eux et avec l'étranger, un commerce de taille modeste qui peine à suivre les dynamiques commerciales intra régionales croissantes en cours, à travers le monde et représente moins de 12% du commerce régional global. Aussi, on note que la structure du commerce officiel est marquée par la prépondérance de combustible qui en représente 66% alors qu'à l'exception du ciment et des produits alimentaires, la plupart des

autres produits pèsent moins de 1% dans le commerce intra-communautaire

Conformément à son objectif qui vise à promouvoir la coopération et l'intégration qui constituent une étape vers la création d'un marché commun, lequel, aux termes du Traité Révisé de la CEDEAO, doit être mis en

place à travers **« la libéralisation des échanges grâce à l'élimination entre les Etats membres des droits de douane et l'abolition des barrières non-tarifaires, en vue de la création d'une zone de libre-échange au niveau de la Communauté »**, la CEDEAO

a adopté le Schéma de Libéralisation des Echanges. Au début de son application en 1979, seuls les produits agricoles, les produits de l'artisanat et le pétrole brut étaient autorisés à bénéficier des avantages offerts au titre du schéma. Cependant, en 1990, il a été ouvert aux autres produits industriels.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) devient ainsi le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Echange. Le SLEC est un premier pas essentiel vers la réalisation de l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à

« **la libéralisation des échanges à travers l'abolition des droits de douane prélevés sur les importations et exportations et la suppression des barrières non tarifaires entre les Etats membres.** »

La zone de libre-échange vise à :

- Promouvoir le développement de l'entreprenariat dans la région;
- Accroître le commerce intra régional et stimuler l'activité économique;
- Améliorer la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest sur le marché mondial ;
- Augmenter le PIB des Etats membres et améliorer ainsi le bien-être des citoyens.

Ainsi, vu l'évolution du commerce international et suite à l'adoption par l'Organisation Mondiale du Commerce (dont sont membres la majeure partie des Etats membres de la CEDEAO) d'un nouvel accord relatif aux règles d'origine, il a été jugé nécessaire de se conformer aux dispositions desdites règles. En conséquence, la CEDEAO et l'UEMOA

ont adopté les mêmes critères d'origine. Le Protocole de la CEDEAO A/P1/1/03, en date du 31 janvier 2003, définit les concepts de produits d'origine et de critères d'origine applicables au titre de la libre circulation des produits industriels.

Le Conseil des Ministres a adopté le Règlement: REG./3/4/02 en date du 23 avril 2002, qui présente une nouvelle procédure en vue de faciliter le processus d'agrément des produits industriels.

Cette nouvelle procédure a débouché sur la création dans chaque Etat membre d'un Comité National d'Agrément (CNA), chargé d'examiner les demandes d'agrément des produits.

La première étape, dans ce processus, est l'agrément par le CNA de sociétés et produits répondant aux critères d'origine tels que définis.

La deuxième étape est celle où les Etats membres communiquent ces derniers à la Commission de la CEDEAO.

Dans la troisième étape, la Commission de la CEDEAO est appelée à notifier aux Etats membres de l'ensemble des sociétés et produits ayant été agréés. Ainsi, ces produits agréés peuvent être exportés librement au sein de la communauté.

Les règles d'origine qui sous-tendent ce concept sont définies dans le Protocole A/P1/1/03 de la CEDEAO en date du 31 janvier 2003. Il définit les produits originaires comme suit :

- Les marchandises entièrement transformées: les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- Les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous-rubrique tarifaire différente de celle du produit ;
- Les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des régimes économiques particuliers entraînant la suspension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

Mode de calcul pour les critères d'agrément du SLEC de la CEDEAO

Calcul de la proportion de 60% de contenu local des produits (b) à (i) prévus dans l'ar-

ticle 3, alinéa (j) du Traité de la CEDEAO : $\{ \Sigma \text{Local} / \Sigma (\text{Local} + \text{Etranger}) \times 100 \geq 60\%$
Les critères pour le changement des rubriques tarifaires qui doivent se refléter dans les 4 premiers chiffres du code HS. Lorsqu'il y a un changement de la position tarifaire (matières premières classées sous une position tarifaire autre que celle du produit fini). Cette règle est assortie d'une Liste d'exceptions mentionnant les cas dans lesquels le changement de position n'est pas déterminant ou imposant des conditions supplémentaires. La première étape pour l'utilisation de ce critère devra consister à vérifier si le produit (Position tarifaire) n'est pas repris dans la Liste d'exceptions

Le calcul de la valeur ajoutée qui doit être au moins 30% du prix ex-usine moins les impôts sur les produits (article 4, alinéa 2 du protocole susmentionné) : $VA / \text{Prix ex-usine} \times 100 \geq 30\%$

La valeur ajoutée (VA) étant le prix total ex-usine moins la valeur CAF (ou les impôts) des matières premières et des consommables. Les éléments qui déterminent le prix de revient ex-usine sont notamment : les matières premières, les consommables, l'emballage et d'autres dépenses faites par la société.

Les salaires ne doivent pas dépasser 20% du prix de revient ex-usine. Les Travaux, les Fournitures et les Services Externes ne doivent pas dépasser 10% du prix de revient ex-usine et doivent être directement liés à la production. Les frais

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui développe une politique volontariste, a réalisé d'importants progrès dans la construction du chantier de l'intégration régionale. A ce titre, l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2015, du Tarif extérieur commun de la CEDEAO (TEC-CEDEAO), a marqué une étape décisive vers la création d'un marché commun. Au préalable, la libre circulation des biens a été consacrée à travers l'institution du Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE) et les différents Protocoles et règlements qui le régissent. Le SLE vise à promouvoir le développement de l'entreprenariat dans la région, accroître le commerce intra régional et stimuler l'activité économique, tout en améliorant la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest sur le marché mondial.

Malgré l'existence de ce dispositif, la libre circulation des biens connaît nombre de dysfonctionnements. Le niveau du commerce intracommunautaire s'en trouve alors affecté avec une moyenne régionale bien en deçà des ambitions et potentialités de la région.

Le renversement d'une telle tendance nécessitera une meilleure appropriation des réformes, politiques et programmes communautaires notamment le TEC et le SLE, par l'ensemble des acteurs, en vue de faciliter un meilleur accès aux avantages qu'ils offrent.

Abraham Kayoko Doré

Doing Business : des réformes gagnantes

Pour la deuxième année consécutive, le continent africain bat le record du nombre de réformes mises en œuvre pour améliorer l'environnement des affaires.

PAR VIVIANE FORSON ET MARLÈNE PANARA



Yasser-El-Gammar, directeur national de la Banque mondiale, Vincent Munyeshyaka, ministre du Commerce et de l'Industrie, et Clare Akamanzi, directrice générale du Rwanda Development Board, lors du lancement du rapport Doing Business à Kigali. © News Times - Sam Ngendahimana

Près de 17 ans après son accession au pouvoir, Paul Kagame semble remplir le mandat qu'il a reçu des Rwandais. Il consistait en priorité à relancer l'économie d'un pays dévasté par la guerre civile, passé de 4 à 11,92 millions d'habitants, dont le revenu moyen par an est aujourd'hui estimé à 700 dollars (environ 595 euros), contre 150 dollars en 1994. De bons résultats qui propulsent le Rwanda, au rang de 41e économie mondiale d'après le classement Doing Business 2018, publié par la Banque mondiale, ce 31 octobre.

Maurice, Rwanda : premiers de la classe

Le pays des mille collines est le deuxième pays africain après l'île Maurice, mais surtout il gagne 15 places ! Et le volontarisme de son dirigeant semble jouer un rôle plus que significatif, salué par les analystes de la Banque mondiale. L'année dernière, le Rwanda était classé 56e mondialement. Au cours de la dernière année, le petit d'Etat d'Afrique centrale a mis en œuvre cinq réformes, ce qui a facilité les affaires, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. Le ministre du Commerce et de l'Industrie Vincent Munyeshyaka a déclaré que l'évaluation du rapport était « satisfaisante ». « Avec le temps, nous avons trouvé que le rapport était

un outil utile pour attirer des investissements dans le pays. Cela nous aidera à identifier les domaines dans lesquels nous devons améliorer et informer les politiques », a-t-il déclaré au journal News Time à l'occasion de la publication dudit rapport. En effet les rapports précédents faisaient état d'un décalage entre la mise en œuvre des réformes et le temps de l'information, car un certain nombre d'opérateurs économiques ignoraient les réformes. De son côté, Maurice continue sur sa lancée. Surnommée la future « Singapour d'Afrique », l'île a mis en œuvre quatre réformes qui l'ont propulsé à la 25e place sur le plan mondial. Ces principales mesures pour améliorer le climat des affaires portent sur « la sous-traitance de la conception et des travaux de raccordement aux égouts », si cette disposition paraît anodine, elle a permis à Maurice d'accélérer les délais d'obtention d'un permis de construire, et d'améliorer ses notes sur la facilitation du commerce transfrontalier.

Nigeria, Malawi, Djibouti et Zambie dans le top 10 mondial

Une chose est sûre, par leur position Maurice et Kigali confirment leur rôle de locomotives pour tout le continent. Leurs résultats reflètent

aussi la nouvelle dynamique qui porte l'Afrique au rang de continent réformateur. Car la progression rapide de ces deux états suivis de près par le Maroc (qui est passé de la 69e place à la 68e), est loin de ce qu'ont connu le Nigeria, le Malawi, Djibouti ou encore la Zambie en matière de réformes économiques. Ils figurent tous désormais dans le top dix mondial des pays où le climat économique s'est le plus amélioré par rapport à l'an dernier. Signe tangible de cette nouvelle donne en 2003 par exemple, il fallait en moyenne 61 jours pour créer une entreprise en Afrique subsaharienne. Aujourd'hui, il en faut 24, ce qui n'est pas si éloigné de la moyenne mondiale de 20 jours. « Les efforts de réforme de l'Afrique subsaharienne méritent largement d'être soulignés quand on sait que la région est le théâtre de multiples crises et que de nombreux pays sont en proie aux conflits et aux violences. Nous espérons que cette dynamique vertueuse en faveur de l'esprit d'entreprise se poursuivra, car elle est essentielle pour relever le défi de la création d'emplois, notamment pour les millions de jeunes hommes et femmes que compte la région », souligne Rita Ramalho, directrice par intérim du groupe des indicateurs mondiaux de la Banque mondiale, qui a préparé ce rapport.

CONAKRY - DAKAR
PROFITEZ DE 2 VOLS DIRECTS/SEMAINE

CONAKRY



DAKAR

Dès maintenant, ralliez Dakar à partir de Conakry en moins de 2 heures, 2 fois par semaine (mercredi et samedi).

Bon voyage en notre compagnie.

Accord stratégique : le Ghana et la Côte d'Ivoire scellent un mariage de raison

Par Ibrahima Bayo Jr.



Le président ivoirien Alassane Ouattara et son homologue ghanéen, le président Nana Akufo-Addo, le mardi 17 octobre à Accra.

Alassane Ouattara n'est pas reparti bredouille de sa visite de 48 heures au Ghana. Avant de quitter Accra, le président ivoirien range dans sa mallette présidentielle, l'Accord de partenariat stratégique signé avec son homologue ghanéen, Nana Akufo-Addo, qui efface le tumultueux épisode de différend maritime. Désormais unies dans la coopération, Yamoussoukro et Accra ont scellé un mariage de raison

La raison plutôt que le cœur. Cela pourrait être le nouveau leitmotiv entre Yamoussoukro et Accra. Les deux pays ouest-africains ont décidé d'approfondir leur intégration plutôt que de regarder le tumulte de leur relations parfois conflictuelles.

«**Accord stratégique**» pour chasser les derniers nuages de relations tumultueuses Orageuses ces dernières décennies, les relations ivoiro-ghanéennes ont été définitivement éclaircies par cet Accord de partenariat stratégique, signé ce mardi 17 octobre entre Nana Akufo-Addo et Alassane Ouattara au terme d'une visite de deux jours dans la capitale ghanéenne.

Ce nouveau mariage de raison s'est scellé en soldant d'abord le passif de relations conflictuelles entre les deux géants ouest-africains, alimentées par ce différend territorial sur la délimitation de leur frontière maritime. Le différend tranché par le Tribunal international du droit de la mer, basé à Hambourg en Allemagne, en faveur du Ghana sur cette zone pétrolière, fera l'objet d'une commission mixte ivoiro-ghanéenne chargée d'appliquer la décision sans froisser les orgueils des deux côtés de la rive.

A Abidjan comme à Accra, les mauvaises langues énoncent officieusement qu'après ce

revers judiciaire difficile, le président ivoirien est venu négocier en sous-main la part ivoirienne lorsque les vannes de Tullow Oil cracheront l'or noir du plus grand gisement de pétrole offshore d'Afrique de l'Ouest. Il se murmure même que l'économiste-président pousserait pour un raccordement à cheval sur la frontière ivoiro-ghanéenne des installations pétrolières du géant britannique. Et pourtant, l'accord stratégique dépasse de loin le cadre de relations de bon voisinage et pousse même dans le sens d'une coopération économique plus élargie. Accra et Yamoussoukro devraient adopter des stratégies communes sur les filières du cacao et sur l'anacarde dont ils sont deux des plus importants producteurs en Afrique.

Mariage de raison, lune de miel économique

Sur le cacao, les deux pays qui souhaitent mettre en place une «OPEP du cacao», veulent garder un œil sur les fluctuations des prix pour éviter la crise qui avait plombé une partie de leurs recettes et déclenché l'ire des cacaoculteurs. Le Ghana comme la Côte d'Ivoire sont à la recherche de financements pour produire du chocolat «made in Africa». Sur la filière de l'anacarde dont plus de la

moitié de la production mondiale provient du Continent, les deux ouest-africains veulent freiner les spéculations sur les prix pour mieux profiter des dividendes à la vente.

Avec l'accord stratégique, l'infrastructure autoroutière prend un sérieux coup de fouet dans l'intégration. Accra et Yamoussoukro ont exhumé le projet régional de l'autoroute - plus de 5 000 km - devant relier Dakar, la capitale sénégalaise, à Lagos, la capitale nigériane. La première partie de cette autoroute régionale (1 028 km) doit relier Abidjan-Lagos. Pour l'heure, le tronçon reliant Abidjan à Lagos en passant par Accra est prêt du côté ivoirien. L'idée est d'accélérer les travaux pour prolonger le bitume jusqu'au Nigéria.

La Côte d'Ivoire et le Ghana souhaitent également une concertation sur des problématiques communes comme la lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, l'interconnexion électrique, la coopération industrielle et même la lutte contre la pollution. «Il s'agit d'un même pays, le Ghana et la Côte d'Ivoire et nous devons tout faire pour renforcer cette intégration naturelle par la géographie, par l'histoire, par la culture», allonge Alassane Ouattara. Le début d'une lune de miel pour une meilleure intégration en Afrique de l'Ouest.

SMART SENDING

EXPRESS



Une agence de distribution de courrier express dans la Ville de Conakry et sa périphérie.



*Transport rapide des documents & des colis,
Navette Régulières, Circuits de ramassage & de livraison,
Transport express 'Porte à porte'*

- Capacité 1m3
- 1 Palette 80x120 hauteur 100cm
- 400kg
- Catégorie T1



Tel : +224 664 51 41 42 / 620 91 88 44

Présidentielle au Liberia : l'avenir politique suspendu à une décision de la Cour Suprême

Par Ibrahima Bayo Jr.



Comme dans presque toutes les crises post-électorales de ces dix derniers mois sur le Continent, l'étincelle qui a provoqué le départ du feu politique est venue d'une contestation électorale devant la justice. Le Liberia est en train de s'inscrire dans cette "tradition" avec cette surprenante décision de la Cour Suprême. A couteaux tirés avec une commission électorale qui lui dénie ce droit, la plus haute juridiction du Liberia a ordonné de suspendre toutes les activités liées au second tour entre George Weah et Joseph Boakai en attendant qu'elle statue sur le recours en annulation déposée par trois partis dont le parti au pouvoir. De quoi retarder un second tour prévu le 7 novembre prochain. Mais est-ce suffisant pour faire annuler la présidentielle ?

La Gambie en décembre 2016, le Kenya entre août et octobre 2017, ont connu cette attente interminable, dans l'angoisse d'un avenir politique incertain. Le Liberia marche peut-être dans leur pas. Après un premier tour salué par les observateurs internationaux, tout le pays est suspendu au verdict de la Cour Suprême sur un éventuel remake voir une annulation de la présidentielle.

Bataille rangée entre la commission électorale et la Cour Suprême

Pour l'heure, le scrutin est suspendu. Saisie d'une requête en annulation par trois partis politiques dont l'Unity Party (au pouvoir) pour des « irrégularités systémiques » qui auraient entaché le premier tour, la plus haute juridiction devait rendre sa décision ce jeudi 2 novembre. Après avoir convoqué la NEC, la commission électorale, la Cour a décalé son verdict d'un jour. Elle se prononce ce vendredi 3 novembre. En attendant, elle a enjoint la NEC de suspendre toute activité liée au second tour

devant opposer George Weah à Joseph Boakai. Une décision contestée par la NEC qui a engagé une bataille rangée en déniait à la Cour Suprême le droit d'annuler ou de reporter un scrutin au Liberia. Toutefois le risque de retarder le dernier virage pour désigner le vainqueur de la course à l'Executive Mansion n'en est pas moins écarté et pourrait même s'exacerber.

Cette bataille de coulisses pourrait même déboucher sur une annulation pure simple de cette présidentielle, perçue comme une courroie de transmission de la première transition démocratique pacifique. Mais le risque est ailleurs dans un pays qui espère avoir éteint les dernières braises d'une guerre civile qui a fait il y a 15 ans plus de 250.000 morts.

Cedeao et UA en médiateurs, l'avenir entre les mains du juge Korkpor

Pour écarter ce spectre, le sénateur George Weah a joué la carte de l'apaisement en appelant ses partisans au calme et rappelé qu'il se trouvait dans une situation similaire en 2005 lorsqu'il a perdu l'élection contre Ellen

Johnson. Pour autant, pourra-t-il écarter les risques de violences de son camp qui s'étaient précipité à le proclamer président, si l'annulation du premier tour venait à être prononcée ? Ce mercredi, le Togolais Faure Gnassingbé, le président exerce de la Cedeao a rejoint à Monrovia, la capitale libérienne le Guinéen Alpha Condé, le président en exercice de l'Union africaine (UA). Avec la présidente sortante Ellen Johnson, sous le coup d'accusations d'ingérences électorales qu'elle nie, les trois chefs d'Etat ont officiellement discuté de

« la nécessité de faire aboutir le processus de l'élection présidentielle dans la paix et la quiétude au Libéria ».

Ce début de médiation dans l'entre-deux-tours intervient alors que la requête des partis a été déposée dans les délais et que la contestation suit pour l'heure l'ordre juridique normal de ce petit pays d'Afrique de l'Ouest. La balle est désormais dans le camp de la Cour Suprême. L'avenir du Liberia est suspendu au marteau de l'Honorable Francis Korkpor mais l'histoire est ici le seul juge.



**GAC construit un futur fait d'espoir,
d'opportunités et de fierté pour la Guinée**



Guinea Alumina Corporation S.A. (« GAC ») un acteur majeur du secteur des mines en république de Guinée est une société minière, filiale d'Emirates Global Aluminium ("EGA"), l'une des plus importantes compagnies d'aluminium au monde et qui se consacre au développement de son projet d'exportation de bauxite dans la région de Boké au nord-ouest de la Guinée.



Barrage de la renaissance Africaine : Ethiopie, Égypte et Soudan pour faire tourner les turbines

Par Ibrahima Bayo Jr.



Avec une capacité de production électrique de 6 000 MW, le barrage éthiopien de la Renaissance serait la plus grande infrastructure hydroélectrique du genre d'Afrique. (Crédits : Reuters)

Pour l'Ethiopie, puissance énergétique montante sur le Continent, il s'agit de lever les derniers écueils à l'inauguration sur son sol du Barrage de la Renaissance africaine. A Addis-Abeba où elle a réuni les ministres de l'Eau de l'Égypte et du Soudan, l'Ethiopie tente de désamorcer les motifs de frictions pour faire tourner les turbines du plus grand barrage hydroélectrique d'Afrique.

Une visite dans l'Etat régional éthiopien de Benishangul-Gumuz, sur les bords du Nil bleu, suivie d'une analyse des expertises techniques et de discussions approfondies. En recevant durant deux jours à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne, Mohamed Abdel-Aty, le ministre égyptien de l'Irrigation, Muataz Musa, le ministre soudanais de l'Energie, Sileshi Bekele, leur homologue d'Ethiopie veut aller vite dans les travaux de construction du Barrage de la Renaissance d'un volume de 74 000 millions de mètres cubes.

Les grues éthiopiennes ont achevé plus de 60% des travaux de cette superstructure d'une capacité de 6 000 mégawatts sur le Nil bleu, à une quarantaine de kilomètres à l'est du Soudan, un des voisins de l'Éthiopie. Seulement le projet se heurte aux velléités géostratégiques de l'Égypte qui craint une baisse de débit du Nil bleu dont elle tire 80% de son eau.

En 1959, un traité soudano-égyptien stipulait même un partage exclusif du flux entre les deux pays, sans intégrer l'Ethiopie. L'Égypte avait même agité la menace d'un bombardement du barrage par son aviation en cas de construction. La question est revenue dans les discussions ministérielles d'Addis-Abeba. Les trois voisins ont convenu de la mise en place d'une coopération tripartite dans le remplissage et l'exploitation du barrage comme convenu lors de précédentes discussions à Khartoum au Soudan en 2015.

En attendant les 6 000 mégawatts du plus grand barrage d'Afrique

Pour l'Ethiopie qui se pose en puissance énergétique africaine, l'accélération des travaux, réfrénés par les réserves et les craintes de ses

voisins, est un enjeu de survie. Le pays qui s'est engagé dans la construction de trois barrages, veut atteindre son autosuffisance énergétique. Depuis ces dernières années, il multiplie les projets en vue de devenir un exportateur d'électricité dans des pays comme Djibouti, le Soudan et même au Kenya.

Une accélération des travaux placera l'Ethiopie en position de concrétiser son ambition avec la réception du plus grand barrage hydroélectrique d'Afrique. Encore lui faut-il déblayer le terrain accidenté avec ses voisins pour que les turbines du barrage de la Renaissance africaine injectent le premier de leur 6 000 mégawatts dans les réseaux électriques de la région.

NE RESTEZ PAS SPECTATEUR DE VOTRE
CROISSANCE...

...INSCRIVEZ-VOUS DANS LE PLUS GRAND
**RÉSEAU PROFESSIONNEL
D'AFRIQUE**

Accessible partout depuis
www.goafricaonline.com

Tél: 669 350 494 | 655 510 004
622 456 085 | 631 707 468

L'ambassadrice Nikki Halley, VRP de Trump en Afrique

Par Aboubacar Yacouba Barma



Nikki Halley, ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU (Crédits : Reuters)

Du 23 au 28 octobre courant, Nikki Halley, l'ambassadrice des USA à l'ONU est en tournée dans trois pays africains. Il s'agit de son premier voyage sur le continent en mission pour le président Donald Trump pour constater de visu la situation au Soudan du Sud et en RDC, des pays où le contexte politique et humanitaire est des plus préoccupants mais où les Etats-Unis entendent sauvegarder leurs intérêts stratégiques.

C'est le président Donald Trump qui avait annoncé, en septembre dernier lorsqu'il a reçu en déjeuner plusieurs chefs d'Etat africains à New York en marge de l'AG des Nations unies, qu'il enverrait bientôt l'ambassadeur de son pays à l'ONU en Afrique pour constater et rapporter la situation politique et humanitaire dans certains pays. « J'enverrais prochainement l'ambassadrice Nikki Halley en Afrique pour discuter des conflits et de leur résolution, et plus important, de la prévention », avait annoncé le président américain qui a nommé citant le Sud Soudan et la RDC, deux pays où les USA fournissent une importante aide humanitaire.

C'est ce qui explique que les deux pays constituent les étapes majeures de la tournée africaine que vient d'entamer Nikki Halley. En plus des entretiens avec les autorités des pays visités, des responsables de l'Union africaine et des représentants de l'ONU, Nikki Halley rencontrera des hommes, femmes et enfants qui bénéficient sur le terrain de la protection et du soutien des opérations de l'ONU ont indiqué vendredi dans un communiqué, les services de la diplomate américaine. Avec ce premier déplacement sur le continent, « l'ambassadrice Halley pourra se rendre compte par elle-même du travail de l'ONU dans des pays dévastés par les conflits, avec des visites auprès de missions de maintien de la paix et de sites où œuvrent d'autres agences de l'ONU apportant de l'aide humanitaire vitale » a précisé la même source.

De l'humanitaire mais aussi des intérêts stratégiques

La veille de son départ, l'ambassadrice américaine à l'ONU s'est fendue d'une tribune sur le site de CNN dans laquelle elle expliquait « pourquoi le président m'envoie en Afrique ». « Le président veut savoir ce qui peut être fait au sujet de la crise de violence, des réfugiés et de la famine au Soudan du Sud et en RDC » a répondu la diplomate dans le texte où elle donnait le ton de sa tournée. « Les États-Unis ont de nombreux intérêts dans ces pays africains déchirés par la guerre. Nos intérêts sont certes humanitaires, mais ils sont aussi économiques et stratégiques » a clairement laissé entendre Nikki Halley.

Si l'Ethiopie avait été choisie en raison du fait qu'elle abrite à la fois le siège de l'Union africaine et qu'elle accueille l'une des plus grandes communautés de réfugiés dans le monde, au Sud-Soudan et en RDC, il s'agira de parler surtout politique avec les autorités afin de débloquent le processus, ce qui constitue aux yeux de la diplomatie américaine un préalable pour la réussite des missions de l'ONU. « Ni le Soudan du Sud ni la RDC n'ont montré de réels progrès vers des solutions politiques pour mettre un terme à la violence. Or sans la volonté politique de ces pays, l'ONU ne peut atteindre ses objectifs » a aussi fait savoir

l'ambassadrice américaine qui explique que le Soudan du Sud continue d'empêcher la mission de l'ONU de s'acquitter de son mandat alors qu'en RDC, des violations des droits de l'homme, des travailleurs de l'ONU assassinés et des élections longtemps différées ont ébranlé la confiance dans le gouvernement.

« L'ONU dépense plus de 2 milliards de dollars par an pour les missions de maintien de la paix dans ces deux pays seulement. Les États-Unis sont de loin le plus important donateur financier. La bonne volonté et la générosité du peuple américain sont bien connues et nous continuerons d'aider les plus vulnérables. Mais nous ne le ferons pas si notre aide est constamment bloquée pour atteindre les personnes dans le besoin. Nous devons veiller à enregistrer des progrès vers des solutions politiques dans les deux pays, ce qui peut conduire à une paix durable et à une stabilité pour leur peuple ». Au Sud Soudan et en RDC, la visite de l'ambassadrice américaine est particulièrement attendue surtout par les opposants et la société civile qui espère une plus grande pression des USA pour imposer à Joseph Kabila l'organisation d'élections dans les plus brefs délais alors que le régime de Kinshasa semble jouer la montre.

Si la crise persiste Togo, elle entamera la confiance des Investisseurs

Par Emmanuel Atcha



L'Accord triennal entre le FMI et le Togo, au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), devrait permettre à ce dernier de recevoir au total 241,5 millions de dollars en appui aux réformes économiques et financières. (Crédits : Reuters)

Une délégation du Fonds monétaire international, en mission au Togo dans le cadre de la revue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit, a exprimé ses inquiétudes sur les conséquences de la crise politique au Togo. Si celle-ci persiste, elle aura des conséquences graves sur l'économie du pays.

Les tensions politiques au Togo inquiètent le Fonds monétaire international (FMI). En fin de mission au Togo, une délégation de l'institution a tenu à exprimer ses vives préoccupations en expliquant que la crise pourrait avoir des impacts sur les performances macroéconomiques du pays.

D'après le communiqué de la mission conduite par Ivohasina Razafimahefa, l'économie togolaise pourrait faire face à des risques malgré «les perspectives à moyen terme globalement positives». Cependant, précise le FMI, «les tensions, si elles persistaient, pourraient entamer la confiance des consommateurs et des investisseurs et, par conséquent, avoir une incidence sur les performances macroéconomiques».

Déjà, confie Ivohasina Razafimahefa, «le taux de croissance économique en fin d'année devrait se situer légèrement en deçà de 5%», alors que le taux d'inflation nominal en glissement annuel se situait à -2,5% en juillet 2017, sous l'influence de la baisse des prix des denrées alimentaires.

L'institution s'attendait toutefois à une croissance de 5,1% pour le pays, portée par la hausse attendue de la productivité, laquelle est «favorisée par la modernisation récente des infrastructures et par les financements extérieurs obtenus à des conditions favorables».

Réduction de la dette publique

Outre sa mise en garde contre les incidences des tensions politiques, le FMI s'est félicité des avancées réalisées dans le cadre des réformes recommandées par l'institution financière. «Le programme économique du pays est globalement sur la bonne voie, avec l'ensemble des critères de réalisation quantitatifs réalisés et les réformes structurelles continuant de faire l'objet d'une mise en œuvre progressive. En particulier, les financements non orthodoxes de l'investissement public, qui avaient conduit à une accumulation rapide de la dette ces dernières années, ont été arrêtés», indique le FMI qui ajoute que la première revue au titre

de la Facilité élargie de crédit est provisoirement inscrite pour examen par son conseil d'administration en décembre 2017.

De leur côté, le gouvernement togolais s'est félicité de progrès réalisés. Le ministre de l'Économie et des finances, Sani Yaya, a précisé que la dette publique se situe désormais à 71,9% du PIB à fin octobre (hors dette sociétés d'État), contre un ratio de 80% enregistré le 31 décembre 2016. Le ministre a assuré que le pays gardait un œil sur le taux maximal de 70% fixé par les critères de convergences de l'UEMOA.

Pour rappel, le Togo connaît depuis le 19 août dernier une crise politique avec des revendications de l'opposition qui n'a pas cessé d'appeler à sortir dans les rues pour protester contre le gouvernement et demander le départ du président Faure Gnassingbé. Le pays a connu depuis de violents affrontements entre forces de l'ordre et manifestants aussi bien dans la capitale Lomé qu'à l'intérieur du pays faisant une vingtaine de morts et des centaines de blessés.

Guinée : un accord avec le FMI en attendant les fonds

Par Aboubacar Yacouba Barma |



La Guinée et le FMI sont parvenus à un accord au terme de plusieurs mois de négociation. Le Fonds va aider le pays à mettre en œuvre un programme de réformes et de politiques économiques qui pourrait être appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Une bonne nouvelle pour les autorités du pays qui pourront ainsi renforcer l'exécution de leur stratégie de développement économique et social dans un contexte marqué par une situation économique plutôt satisfaisante.

L'essentiel est fait, même s'il va falloir encore attendre la réunion du conseil d'administration du FMI de novembre prochain avant d'avoir une idée du montant auquel sera adossé l'accord. La Guinée et les services du FMI viennent en effet de parvenir à un accord sur un programme de politiques économiques et de réformes que le pays va devoir mettre en place et qui pourrait être financièrement appuyé par une assistance financière au titre de la Facilité élargie (FEC).

Les négociations entre les deux parties étaient entrées dans leur dernière ligne droite en août dernier à la suite d'une mission du Fonds à Conakry. En marge des dernières assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale qui se sont achevés le dimanche 15 octobre à Washington, la Guinée et le FMI ont pu enfin parapher les grands axes du programme. Selon le FMI qui vient d'annoncer l'accord, le programme soutiendra le Plan national de développement économique et social (PNDES), la stratégie du gouvernement d'Alpha Condé qui visera d'ici 2020 à atteindre une croissance plus dynamique et inclusive, à réduire la pauvreté, tout en veillant à préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette du pays. Selon le FMI en effet, «une stratégie d'endettement prudente visant à maximiser la concessionnalité des prêts extérieurs sera importante pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme».

Une économie en pleine embellie

L'accord en faveur du nouveau programme sera soumis au préalable à l'approbation de la direction du FMI avant d'atterrir sur la table du Conseil d'administration qui se prononcera en dernier ressort. La Guinée est toutefois bien partie pour bénéficier de l'assistance technique et même financière du fonds, au regard de l'évolution de sa situation économique, ainsi que de ses perspectives pour les prochaines années.

Selon Giorgia Albertin, chef de mission du FMI pour la Guinée, «le programme appuyé par la FEC vise à renforcer la résilience de l'économie guinéenne, à accroître les investissements publics dans les infrastructures afin de soutenir la croissance tout en préservant la viabilité de la dette à moyen terme, à renforcer les filets de protection sociale afin de réduire la pauvreté et favoriser le développement du secteur privé».

Autant dire que le pays affiche de bons indicateurs macroéconomiques. L'accumulation de réserves de change supplémentaires renforcerait les marges externes de la Guinée contre les chocs, a estimé le Fonds dans le communiqué publié à la fin de la mission, tout en ajoutant que le maintien d'une politique monétaire prudente serait de nature à préserver une inflation modérée tout en assurant la liquidité dans le système bancaire nécessaire à une croissance saine du crédit au secteur privé.

«L'atteinte d'un excédent budgétaire de base limitera les besoins de financement du budget, contribuant ainsi à maintenir l'inflation à un niveau modéré, à augmenter le crédit bancaire au secteur privé et à préserver la viabilité de la dette à moyen terme», a également recommandé le FMI dans son communiqué.

Gouvernance et climat des affaires

Fidèle à son approche, le FMI n'a pas manqué de recommander quelques recettes au gouvernement guinéen notamment en matière de gestion optimale de ses finances publiques. «La mobilisation de recettes fiscales supplémentaires et la réduction progressive des subventions non ciblées à l'électricité créeront des marges budgétaires pour accroître les investissements publics dans les infrastructures et renforcer les filets de protection sociale afin de réduire la pauvreté et promouvoir l'inclusion», plaide le Fonds.

Enfin, le gouvernement guinéen est également encouragé à poursuivre les efforts pour l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la gouvernance et de l'inclusion financière, des facteurs essentiels au développement du secteur privé qui est nécessaire pour générer une croissance plus inclusive et partagée. «Le renforcement de la gestion des finances et de l'investissement public sera la clé pour soutenir l'accroissement des investissements publics et augmenter leur efficacité et rendement», conclut le FMI.

La Guinée opte pour Paris pour abriter sa levée de fonds

Par La Tribune Afrique



Alpha Condé, le président guinéen, a confirmé sa présence, les 16 et 17 novembre prochain, dans le tour de table du Groupe consultatif qui supervisera l'opération de levée de fonds pour financer les plans de développement de la Guinée Conakry. (Crédits : DR)

La Guinée Conakry met les petits plats dans les grands à l'approche du 16 et 17 novembre date où sera organisé un Groupe consultatif visant à financer les plans de développement du pays. Une levée de fonds qui aura lieu à Paris et compte sur le soutien d'une grande partie des institutions financières internationales, avec le FMI et la Banque mondiale en tête de file.

Le gouvernement guinéen s'apprête à organiser une levée de fonds les 16 et 17 novembre prochain à Paris. Une initiative qui compte sur le soutien d'institutions comme la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique ou encore le PNUD. Ces institutions internationales se sont ainsi constituées en «Groupe consultatif» en compagnie de la République de Guinée.

Ce groupement compte rassembler plus de 300 participants à la levée de fonds. Une assemblée qui sera constituée de représentants de pays amis de Conakry, d'agences de coopération, d'institutions financières internationales et du secteur privé. L'objectif pour le gouvernement guinéen est de rassembler un maximum de bailleurs de fonds autour de son Plan national

de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, mais aussi sécuriser le financement de 50 projets «structurants» inscrits dans le Programme national d'investissement (PNI).

Budget total, 13 milliards d'euros

Pour Conakry, ces feuilles de route devraient offrir à l'économie guinéenne «des fondamentaux solides pour projeter le pays vers l'émergence en 2040, à travers un plan de diversification économique et de développement». Le PNDES, dont le budget est fixé à 13 milliards d'euros, s'articule autour de 4 piliers : la promotion de la bonne gouvernance, la transformation économique durable et inclusive, le développement du capital humain et la durabilité, notamment en termes de gestion du capital naturel. Les financements extérieurs attendus lors du groupe consultatif

devraient cibler en priorité les secteurs de l'énergie, l'agriculture, les mines, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les transports ou encore l'éducation.

Le gouvernement guinéen compte ainsi capter le gros des financements du PNDES lors des travaux du groupe consultatif, en témoigne la présence confirmée du président Alpha Condé. D'ailleurs, une délégation ministérielle s'est déplacée à Washington du 9 au 15 octobre à l'occasion des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, pour préparer en amont la levée de fonds parisienne. Cette visite a également permis au FMI et aux autorités guinéennes de s'accorder sur les grandes lignes du nouveau programme de l'institution financière, qui sera présenté prochainement au conseil d'administration du FMI.

Monnaie unique de la CEDEAO : Issoufou optimiste, Buhari pessimiste et ADO toujours acquis au CFA

Par Aboubacar Yacouba Barma |



La quatrième réunion de la Task force présidentielle sur le programme de la monnaie unique de la CEDEAO qui s'est tenue ce mardi 24 octobre à Niamey a pris fin sur de nouveaux engagements pour opérationnaliser cette décision destinée à promouvoir l'intégration ouest africaine. Si l'horizon de 2020 paraît intenable, les 4 chefs d'Etat présents dans la capitale nigérienne se sont engagés à poursuivre les efforts pour atteindre les critères de convergences afin d'instaurer une zone monétaire unique. Au delà des enjeux, la rencontre de Niamey a été l'occasion pour les chefs d'Etat de livrer leurs impressions par rapport à l'évolution de ce processus à multiples enjeux.

C'est certainement avec l'idée en tête que l'horizon est par définition, une ligne imaginaire qui s'éloigne quand on s'en approche que les quatre chefs d'Etat composant la Task force présidentielle du projet de monnaie unique de la CEDEAO ont encore renouvelé leurs engagements pour la réalisation de cet idéal à l'horizon 2020. Réunis en sommet à Niamey ce mardi 24 octobre, Issoufou Mahamadou du Niger, Muhammadu Buhari du Nigéria, Nana Akufo-Addo du Ghana et Alassane Dramane Ouattara de la Côte d'Ivoire auxquels s'est joint Faure Gnassingbé du Togo en sa qualité de président en exercice de l'organisation sous-régionale ont tenu à raviver la flamme de ce processus initié depuis 1987 tout en faisant preuve d'un certain réalisme sur le respect du

décali. Des progrès ont certes été réalisés ainsi par les institutions de la CEDEAO impliquées dans la conduite du processus, comme il en a été fait cas dans le communiqué final ayant sanctionné la rencontre. Mais la Task force s'est contentée de réaffirmer son engagement dans la poursuite et l'accélération de la réalisation de l'agenda de l'intégration économique et monétaire de la CEDEAO. « Elle réaffirme sa ferme volonté à œuvrer à l'atteinte des objectifs des Pères fondateurs de la CEDEAO de doter la région d'une union monétaire en vue d'accélérer la construction d'un espace de prospérité et de solidarité » poursuit le communiqué dans lequel les chefs d'Etat ont également appelé les autres pays membres à « prendre les mesures nécessaires, notam-

ment le respect des critères de convergence qui permettraient de réaliser les objectifs de création de la monnaie unique de la CEDEAO à l'horizon 2020 ».

Les Etats membres ont également été conviés à renforcer le mécanisme de la surveillance multilatérale et la Task force a instruit le comité ministériel à l'effet de se réunir dans un délai de trois mois pour proposer une nouvelle feuille de route en vue d'accélérer la création de la monnaie unique en 2020. « Dans ce cadre une approche graduelle privilégiant un démarrage avec les pays qui respectent les critères de convergence devrait être étudiée » a conclu le communiqué dans lequel les chefs d'Etat se sont donnés de nouveau rendez-vous en février 2018 à Accra au Ghana.

Beaucoup de travail à faire selon Buhari

De l'optimisme donc mais aussi du pragmatisme car si l'importance d'une telle monnaie continue à faire consensus, le respect de l'échéance plaide pour un réalisme au vu de l'état des préparatifs et de l'évolution du processus notamment l'atteinte des critères de convergence monétaire. Le premier à en faire cas a été le président nigérian pour qui, en substances, rien ne sert de courir il faut juste savoir partir à point.

« J'ai demandé aujourd'hui à Niamey aux pays membres de la CEDEAO à procéder avec prudence au sujet du processus pour une monnaie régionale d'ici à 2020. Notre avis est que les Etats membres ne sont pas encore pleinement préparés à une union monétaire. Nous ne devons pas baisser les efforts pour le respect des critères ou nous pressés tout simplement parce que nous voulons parvenir à une union monétaire. Il y a encore beaucoup de travail à faire », Muhammadu Buhari

Pour ceux qui estiment que le Nigéria, première puissance économique de la CEDEAO n'a aucun enjeu à se précipiter même s'il pourrait en sortir gagnant, le président nigérian les conforte certes mais son avis est partagé par le président de la commission de la CEDEAO. Ce n'est pas nouveau, Marcel de Souza s'est montré depuis fort longtemps sceptique sur l'effectivité de cette monnaie en 2020 et il l'a encore répété dans la capitale nigérienne. « Malgré des progrès sur la convergence macro-économique, les résultats sont faibles. Nous ne pouvons pas aller en 2020 à la monnaie unique » a reconnu De Souza à l'ouverture du sommet où il a du reste précisé que « la feuille de route n'a pas été mise en œuvre vigoureusement ». Sur les quatre objectifs fixés, « les résultats ne sont pas au rendez-vous » a relevé le président de la commission de la CEDEAO qui précise par exemple que « de 2012 à 2016, aucun de nos pays n'a pu respecter de manière continue les critères de premier ordre du programme de convergence macro-économique ».

Issoufou optimiste mais pragmatique

Il n'y aura donc pas de monnaie unique dans l'espace CEDEAO avant 2020, mais le processus suivra son cours et la dynamique renforcée. C'est un peu ce qui convient à l'hôte du sommet, Mahamadou Issoufou pour qui l'enjeu est ailleurs. « La mise en place d'une union monétaire est à la fois une décision économique et politique. Les enjeux sont importants et les défis multiples et redoutables » a estimé le président nigérian rappelant qu'une monnaie unique, « en réduisant les coûts des transactions, en faisant converger les taux d'inflation, et en assurant



la transférabilité des capitaux, renforcera les échanges des biens et des services, amplifiera la croissance économique et donc la prospérité des peuples de chacun de nos pays ». « Nous devons cependant aborder la question de l'échéance avec réalisme et responsabilité. Les remises en question répétitives des dates de l'avènement de notre monnaie unique, même si elles se justifient, peuvent développer une lassitude et installer un scepticisme dans l'esprit de nos concitoyens. Notre monnaie unique tant annoncée mais jamais au rendez-vous, ne doit pas être perçue, au mieux comme un signe d'impréparation, au pire comme un manque de volonté politique. La monnaie unique CEDEAO ne doit pas être « l'Arlésienne », toujours annoncée mais jamais arrivée ». Issoufou Mahamadou

Pour le président nigérian, il faudrait mettre tout en œuvre pour le respect de la date de 2020. « Même si nous devrions commencer par une formule novatrice » s'est défendu le chef d'Etat nigérian pour qui il est par exemple possible d'envisager, suivant une approche gradualiste, la création formelle par les Etats qui sont techniquement prêts en terme de convergence macroéconomique. Un processus qui s'inspire du modèle suivi pour l'euro et au travers duquel une monnaie unique pourrait être mise en circulation comme une unité de compte à partir de 2020, dans un système de compensation dont la mise en place pourrait provenir d'une harmonisation des systèmes de paiements. « Dans cette hypothèse, les transactions importantes entre les opérateurs économiques de la communauté seront libellées dans cette monnaie, ainsi que la tenue

de leur comptabilité » a détaillé le président nigérian pour qui « la circulation des signes monétaires pourrait intervenir à une date ultérieure et l'adhésion des autres états se ferait au fur et à mesure de leur aptitude à respecter les critères de convergence ».

Pour le président nigérian qui se pose en chef de file de cet ambitieux chantier depuis qu'il a été chargé en 2013 par ses pairs d'en chapeauter le processus, la symbolique qui consiste à envoyer un signal politique fort à tout son sens. En 2020, il sera à une année de la fin de son second et dernier mandat et l'instauration d'une monnaie unique pourrait lui servir d'héritage politique tout comme le chantier de mise en œuvre d'une zone africaine de libre-échange qu'il dirige pour le compte de l'Union africaine (UA).

Ouattara engagé mais pas vraiment déterminé

C'est le chef d'Etat ivoirien qui a été à la fin du sommet commis pour détailler en conférence de presse les grandes décisions issues de la rencontre de Niamey. Et comme il fallait s'y attendre il a veillé à concilier les différentes positions même s'il a reconnu, qu'il ne serait pas facile d'avoir la monnaie unique en 2020. « Nous allons proposer en 2019 une évaluation et à partir de là, nous verrons si nous maintenons 2020 avec les pays qui remplissent les critères ou si nous voulons donner un nouveau délai pour aller de l'avant. C'est dire que c'est une évolution graduelle souple, mais avec en même une volonté politique d'avoir la monnaie unique en 2020 » a résumé Ouattara

« Il me paraît difficile a priori, mais il faut avoir une vision, une volonté politique. Pour ce faire, nous avons la surveillance multilatérale entre nous, mais cela ne suffit pas ; nous avons considéré qu'il faut une surveillance internationale. La plupart des Etats doivent accepter qu'il ait l'évaluation de leur économie au-delà de la zone de la CEDEAO pour être sûr que nous sommes sur la bonne voie pour que nous convergions vers les critères du premier plan et vers les critères secondaires ». Alassane Ouattara

Pour Ouattara qui assure la présidence en exercice de l'UEMOA, c'est l'engagement politique qui compte. « Nous voulons respecter cet engagement. La volonté d'avoir une monnaie unique de la CEDEAO a été prise en 1987. Si nous avons pris l'objectif de 2020, cela ne veut pas dire que cet objectif sera atteint en 2020, mais nous pouvons faire des progrès et les évaluer en 2019 » a estimé le chef d'Etat ivoirien. Et comme il fallait s'y attendre, la question du Fcfa s'est invitée à la conférence et sur cette question, ADO s'est montré fidèle à ses convictions économiste : « nous sommes attachés au Franc CFA, mais nous voulons la monnaie unique dans le meilleur délai ».

Afrique de l'Ouest : les Entreprises s'organisent face à la concurrence Internationale

Par Sylvain Vidzraku |



Les pays membres de la CEDEAO représentent aujourd'hui l'un des marchés économiques communs les puissants et les plus importants du Continent. (Crédits : DR)

Les entreprises ouest-africaines tendent, coûte que coûte, à relever le défi de la concurrence que leur imposent les entreprises internationales. En assemblée générale tenue en fin de semaine dernière, les chefs d'entreprise affiliés à la Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO) sont plus que jamais convaincus de la nécessité de fédérer leurs énergies et compétences afin d'éviter, éventuellement, de se faire phagocytter par les entreprises étrangères.

Les entreprises de la zone ouest-africaine sont décidées à s'attaquer de front à la concurrence des entreprises internationales. Réunis vendredi dernier dans la capitale ivoirienne Abidjan, dans le cadre de leur assemblée générale ordinaire à Abidjan, sous le thème de la « Compétitivité des entreprises de la zone FOPAO: quelles opportunités face aux importations des entreprises étrangères? », les chefs d'entreprises ont tenu à sonner le glas en annonçant la réorganisation de leur conglomérat pour réussir ce nouveau challenge. Pour Jean-Marie Ackah, nouvellement élu à la tête de la Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO) (organisatrice de l'événement), les accords commerciaux internationaux et l'adhésion récente du Maroc et de la Tunisie à la CEDEAO sont des opportunités à saisir, mais aussi des menaces pour le marché régional. Une nouvelle configuration face à laquelle il devient nécessaire, pour le secteur privé des pays de l'espace CEDEAO, de fédérer les énergies et compétences pour soutenir la concurrence et éviter de se faire phagocytter par les entreprises étrangères. Pour y arriver, le dirigeant de la FOPAO invite aujourd'hui les membres de la fédération à une plus grande implication. Empruntant la voix de son prédécesseur, Ackah a déploré notamment le « faible niveau

des cotisations », aujourd'hui situées à un million de francs CFA (moins de 10% du budget de la FOPAO) ; la faible implication des présidents par pays ; la faible interactivité et solidarité entre les organisations patronales ; ainsi que les réflexes « de protection des marchés locaux ».

Son prédécesseur, Jean Kacou Diagou, a pour sa part rappelé la dépendance à la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) qui, grâce à ses subventions de près de 1,8 milliard de francs CFA en 7 ans, a permis à l'institution d'assurer ses activités. L'ancien dirigeant a interpellé surtout les patrons des pays anglophones à faire de l'intégration des économies de la sous-région une priorité.

Par ailleurs, le directeur pays du Bureau international du travail (BIT), Haidara Dramane, avance que la question pourrait se poser autrement :

« La question qui se pose n'est pas de plaider pour un protectionnisme des marchés de la FOPAO, mais de promouvoir l'investissement privé national aux côtés des investissements publics. Car, seuls les investissements privés pourront favoriser l'industrialisation de l'Afrique, la transformation des économies et la réduction de la pauvreté ».

Renforcer la coopération et développer les projets communs

Les pouvoirs publics, non négligeables, peuvent aider les entreprises de la zone ouest-africaine à faire face à la concurrence. Représentant le ministre ivoirien de l'Industrie et des mines, le directeur de cabinet, Guillaume Gnamien, a déclaré qu'il urgeait de travailler à relever le défi du « renforcement de la compétitivité des entreprises de la zone CEDEAO pour leur permettre de tirer le meilleur parti des Accords de partenariat économique, de l'AGOA et de la consolidation du marché régional, et surtout de faire face à la concurrence internationale ».

Gnamien n'a pas hésité à appeler le secteur privé de la sous-région à s'orienter plus vers la transformation des matières premières produites localement. Pour y arriver, le représentant du ministre ivoirien de l'Industrie suggère aux entreprises de l'espace CEDEAO de conclure mutuellement « des joint-ventures, des investissements croisés transfrontaliers et d'autres formes de collaboration afin de se présenter unies et plus fortes face à la concurrence internationale, dans la perspective des futurs accords de libre-échange qui lieront, à l'avenir, la région à ses partenaires ».

Togo : Pression d'Obasanjo pour un départ du président Gnassingbé

L'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo a appelé le président togolais Faure Gnassingbé à instaurer une limite du nombre de mandats présidentiels dans la constitution après une série de massives manifestations anti-pouvoir au Togo cette semaine.



« Je crois qu'il (M. Gnassingbé) devrait mettre en place une nouvelle constitution qui contiendrait une limite du nombre de mandats durant lesquels quelqu'un peut être président, et qu'il devrait la respecter », a déclaré l'ancien chef d'Etat dans une interview diffusée vendredi soir sur la BBC.

M. Obasanjo qui, entre 1976 et 1979, a dirigé une junte qui a contrôlé le Nigeria, a esquivé les questions au sujet d'une éventuelle démission du président togolais, qui a pris le pouvoir il y a 12 ans à la mort de son père, Gnassingbé Eyadéma.

Le général Eyadéma avait dirigé le petit pays ouest-africain pendant près de 40 ans après un coup d'Etat militaire.

M. Obasanjo, premier président élu démocratiquement en 1999 au Nigeria après de longues années de dictature militaire, et dont

les partisans avaient tenté sans succès de modifier la constitution pour lui permettre de briguer un troisième mandat, s'est demandé si Faure Gnassingbé avaient encore quelque chose à apporter au Togo.

« Je crois qu'il a dû épuiser toutes les idées qu'il a pu avoir en terme de développement, sauf s'il a quelque chose de nouveau à nous apprendre », a ajouté M. Obasanjo.

Mercredi et jeudi, les Togolais ont manifesté massivement à Lomé et dans une moindre mesure en province à l'appel d'une coalition de 14 partis, pour réclamer des réformes et le départ du président Faure Gnassingbé, au pouvoir depuis 12 ans, après avoir succédé à son père.

Ces rassemblements, d'une ampleur inédite depuis les sanglantes émeutes qui avaient suivi les élections de 2005, selon plusieurs

observateurs, ont été notamment rendus possibles par l'alliance de l'opposition, qui a longtemps échoué à parler d'une seule voix. Dans un communiqué publié à la suite du Conseil des ministres mardi soir, avant les manifestations, le gouvernement avait joué l'apaisement en annonçant des réformes constitutionnelles concernant la « limitation des mandats et le mode de scrutin ».

Toutefois, la limitation à deux mandats présidentiels ne se fera pas de manière rétroactive selon le projet de loi. « Il n'y a pas de raison législative de le faire », a soutenu mercredi le ministre togolais de la Fonction publique, Gilbert Bawara.

Le parlement togolais doit se réunir mardi pour une session extraordinaire.

Une foule multicolore, arborée de drapelets aux couleurs du Togo, enfants, vieux et vieilles, mais surtout de jeunes, brandissant des pancartes et banderoles aux messages hostiles au régime de Lomé 2, les manifestations organisées par la coalition de l'opposition ont drainé une marée humaine inédite au second jour. Et cette fois, les manifestations ne vont pas finir par un meeting comme hier. De la colombe de la paix au boulevard circulaire, la voie est inondée de manifestants.

Tous les pelotons ont convergé à Deckon à Lomé sur le boulevard où ils comptent camper jusqu'au départ de Faure Gnassingbé. La coalition de l'opposition qui entretient les sympathisants au cœur de Lomé, espère tout simplement que la Chef de l'Etat négocie les conditions de son départ.

Ici, c'est le peuple togolais qui est réuni pour faire entendre sa voix. Assez de provocations ! On veut notre constitution de 1992, on veut que le président en tire les conséquences et qu'il s'en aille ! Qu'il arrête son mandat, confie Mme Brigitte Adjamagbo, présidente de la

coalition CAP 2015.

Tôt dans la matinée, Mohamed Ibn Chambas, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique Centrale et les pays sahéliers a rencontré l'opposition qui lui a réitéré sa disponibilité à discuter avec Faure Gnassingbé, des conditions de sa démission.

Pas de négociation, que Faure s'en aille, scandent les milliers de manifestants qui comptent passer leur première nuit à Déckon. Nous ne partirons pas sans gain de cause, a lancé Fulbert Attisso du parti Togo Autrement,

tout en encourageant les manifestants à s'en traîner pour leur survie si quelqu'un a quelque chose à manger, qu'il partage avec son frère. C'est dans la solidarité que nous tiendrons le coup, a-t-il préconisé sous de grands bruits d'approbation du peuple.

Je demande à la population de rester mobilisée jusqu'à l'obtention de nos revendications. La souveraineté appartient au peuple. Et le peuple est là, martèle Jean Pierre Fabre, président national de l'ANC.

A. Lemou

Guillaume Kigbafory Soro à la croisée des chemins



Le Président de l'Assemblée Nationale ivoirienne et ex-chef de la rébellion, Guillaume Kigbafory Soro, a demandé publiquement le 20 juillet, en vue d'une réconciliation nationale, « pardon aux Ivoiriens » et particulièrement à celui qui a été son principal adversaire, l'ex-président Laurent Gbagbo, écroué depuis 2011 à La Haye où il est jugé par la Cour pénale internationale (CPI). Premier ministre de 2011 à 2012, Guillaume Soro a été le chef de la rébellion pendant la décennie (2002-2011) de crise politico-militaire ivoirienne qui a fait des milliers de morts et divisé le pays et les ivoiriens.

Aussi, les violences post électorales ont fait plus de 3 000 morts en cinq mois entre décembre 2010 et avril 2011 dans les deux camps, lors de la crise née du refus de Laurent Gbagbo de céder le pouvoir à son rival Alassane Ouattara, reconnu vainqueur de l'élection présidentielle de 2010, par la communauté internationale.

Accusés respectivement d'instigateur et d'animateur de cette crise, Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, ancien chef du mouvement des Jeunes patriotes fidèles à Laurent Gbagbo, se voit reprocher par la Cour pénale internationale (CPI) de quatre chefs de crimes contre l'humanité : meurtres, viols, persécutions et autres actes inhumains. Les deux hommes ont plaidé non coupable.

Le Président de l'Assemblée Nationale est régulièrement accusé par ses détracteurs de « comploter » pour satisfaire ses ambitions présidentielles. « Ce sont des rumeurs, je n'en tiens pas compte », rassure-t-il. C'est dans ce climat délétère et sur fond de mutineries militaires, qu'il a adressé un discours

de pardon et de réconciliation nationale à la Côte d'Ivoire tout entière:

« Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire a plus que besoin de pardon et de réconciliation. Je veux demander pardon aux Ivoiriens pour tout ce que j'ai pu faire (...) à ce peuple qui a tant souffert. Je demande pardon à mes aînés (...) et même au président Laurent Gbagbo », a déclaré M. Soro.

« La division fait du tort à nous tous. Ne divisons pas la Côte d'Ivoire ! Travaillons à la paix ! Dans les jours suivants, je serai plus engagé pour le pardon et la réconciliation. Même Gbagbo mérite que j'aille lui demander pardon. Je demanderai pardon à tout le monde », a-t-il ajouté, citant aussi l'ancien président Henri Konan Bédié, un des principaux acteurs de la crise, et l'actuel président Alassane Ouattara. « Parce depuis 2002, jusqu'à ce jour, j'ai été un acteur important, a expliqué M. Soro. Ce dont la Côte d'Ivoire a besoin, c'est de beaucoup plus de tolérance, de pardon, de réconciliation, de paix. Je tends la main »

« Personne n'a intérêt à jouer contre la stabilité de la Côte d'Ivoire. (...) Je tends la main. Je veux que tous les fils et filles du pays, nous puissions nous donner la main pour reconstruire l'unité et l'union. Ne nous divisons pas ! La division nous mènera droit à la catastrophe. Il faut sauver la Côte d'Ivoire ! Il faut bâtir la paix », a conclu M. Soro.

Il faut rappeler que c'est dans un contexte de vives tensions socio militaires que Soro a tenu ces propos. La Côte d'Ivoire a été secouée par plusieurs mutineries dans l'armée et des grèves depuis le début de l'année. L'épicentre des mutineries était Bouaké, ancienne capitale de la rébellion dans le nord et fief de M. Soro. En effet, d'anciens rebelles intégrés dans l'armée se sont mutinés en janvier et en mai 2017 et ont fini par obtenir de l'Etat 12 millions de francs CFA (18 000 euros) pour chacun des 8 400 qu'ils sont.

De nouveaux incidents impliquant les forces de sécurité ont éclaté à Abidjan, faisant un mort, à quarante-huit heures de l'ouverture des Jeux de la francophonie dans la capitale économique ivoirienne, premier grand événement international organisé dans le pays depuis la fin de la crise en 2011. Lors de la mutinerie de mai, les soldats révoltés à Bouaké ont exhibé des armes provenant d'une cache d'une maison de Souleymane Kamagaté, chef du protocole du Président de l'Assemblée Nationale. Le Président de l'Assemblée Nationale s'est gardé d'intervenir dans les mutineries, mais cette affaire de cache d'armes et la présence d'anciens « ComZone »

(chefs de régions rebelles) aux négociations lors de la mutinerie (ce qui rappelle que ces ex-chefs rebelles sont encore puissants) laissent perplexes. Ces mutineries à répétitions ont considérablement fragilisé l'équipe gouvernementale et surtout le Président Alassane Dramane Ouattara.

Mais pourquoi Guillaume Kigbafory Soro se décide-il maintenant à faire son mea culpa, sa repentance à l'endroit du peuple ivoirien ? On pourrait avancer diverses raisons dont la plus importante est sans doute le souci de préserver ses chances d'assouvir ses ambitions présidentielles lors des deux ou trois prochaines échéances électorales. Intelligent, expérimenté et fin politique, Soro a déjà en tête la configuration du microcosme politique de la Côte d'Ivoire après les éléphants houphouëtistes et ceux du FPI. Il sait qu'il n'est pas le seul politicien de sa génération à nourrir l'ambition de briguer demain la fonction de Président de la République. D'ores et déjà, il fait face à des adversaires bien coriaces au sein de ses camarades du RDR. On cite avec insistance l'actuel Premier Ministre Gon Coulibaly, le Ministre de la Défense, Ahmed Bakayoko, etc. S'il sort victorieux de cette guerre fratricide, il devra affronter les jeunes loups des autres partis, en l'occurrence Kouamé Konan Bertin du PDCI et surtout Blé Goudé qui ne restera pas emprisonné ad aeternum, à la CPI et qui ne se privera pas de l'aubaine de son incarcération pour revendiquer une posture de martyr. La liste des prétendants est loin d'être exhaustive. Il sait que dans une compétition électorale, tous les coups sont permis. Y aller avec un contentieux aussi lourd que la posture dévalorisante et infâme d'instigateur et d'animateur d'une rébellion qui a fait des milliers de morts parmi les électeurs, est sans aucun doute, un énorme boulet aux pieds, un obstacle rédhibitoire.

Le Président de l'Assemblée Nationale veut donc, dès à présent, apurer son contentieux avec le peuple ivoirien, soigner son image de politicien aux allures angéliques pour aborder les ultimes combats de demain à armes égales avec ses concurrents. Il construit déjà ses outils de lobbying. C'est dans cette perspective que s'inscrit, à n'en pas douter, la création tout récemment de l'Union des Soroïstes, par Méité Sindou, l'un de ses inconditionnels. Excellent communicant, Soro affûte à présent ses armes pour ne pas être forçolus au départ de la course. D'ici là, le chemin est long et semé d'embûches.

Kayoko Abraham Doré

La faillite des commissions électorales en Afrique.



Après les deux premières décennies plus ou moins sereines des indépendances, les pouvoirs autocratiques africains abordent les années 1980 handicapés par une lourde dette intérieure et extérieure. En effet, le service de la dette prive l'économie nationale d'un financement interne substantiel. S'ils sont tous devenus insolubles, certains sont quasiment en situation de cessation de paiement. Les Institutions de Brettons Wood sonnant le tocsin, diagnostiquent le mal et prescrivent les mesures prophylactiques et curatives sous forme de Programmes de Réformes Economiques et Financières (PREF). Mais ces mesures ont l'inconvénient d'ignorer les spécificités de chaque pays, de ne retenir que l'aspect économique de la problématique et d'en expurger les éléments politiques, sociaux et culturels.

Cette mauvaise appréciation des réalités des sociétés à appuyer, entraîne des mouvements sociaux ici et là, à la fin des années 1980, notamment dans des Etats tels que la Côte d'Ivoire plutôt habitués à la sérénité sociale. C'est dans ce contexte délétère qu'à la Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique, à la Baule, François Mitterrand impose à ses pairs africains l'option de la démocratie pour dénouer le nœud gordien qu'est l'alternance politique dans les Etats africains. Face à cette initiative du Président français qui vise à terme la disparition des partis uniques et la nature autocratique des régimes en place, les autocrates africains, très habiles, plient sans rompre comme le roseau, laissent souffler la tempête des conférences nationales puis se redressent. Mais les dures épreuves qu'ils viennent d'affronter les ont suffisamment marqués, affaiblis, voire avachis. Même s'ils

restent maîtres du jeu, ils constatent, amers, que leurs pouvoirs sont dorénavant chance-lants. Impuissants, ils assistent à l'émergence d'une nouvelle forme de vie politique caractérisée par l'éclosion de formations politiques souvent sur les cendres des partis uniques. A l'aube de la décennie 1990, pour la première fois de leur règne, les Chefs d'Etat africains dont nombre sont au pouvoir depuis un quart de siècle, doivent compter avec une opposition solide, combative et légalement constituée qui ne peut plus tolérer les mascarades électorales du passé, organisées par des bras séculiers des régimes en place. En effet, l'opposition imagine différents stratagèmes susceptibles de favoriser l'organisation d'élections transparentes et équitables. A cor et à cris, elle va exiger et obtenir la mise en place des commissions électorales indépendantes qui se substituent généralement aux ministères en charge des questions électorales. Très tôt, il s'avère que ces structures ne peuvent avoir les coudées aussi franches qu'on a cru. Exceptés quelques rares cas, l'organisation des élections ne connaît aucune amélioration et fait toujours l'objet de vives contestations qui se transforment parfois en confrontations meurtrières entre partisans de la majorité et de l'opposition.

L'organisation des élections présidentielles en Côte d'Ivoire (2010) et au Kenya (2012) par une commission électorale dite indépendante, n'a pas évité à ces pays de sombrer dans des violences post électorales inouïes qui ont provoqué des dizaines de milliers de morts et d'importants dégâts matériels. L'opposition a, vis-à-vis des commissions électorales, la même posture de méfiance qu'elle a eue à l'endroit des

ministères en charge des scrutins électoraux. S'agissant du cas de la Guinée (Conakry), les deux premiers Présidents de la CENI, feu Ben Sékou Sylla et Louncéni Camara ont été poursuivis, en justice, respectivement par l'opposant Alpha Condé, sous la Transition et un collectif de l'opposition au début du premier quinquennat de l'actuel Président. La gestion du 2ème tour de l'élection présidentielle de 2010 par l'équipe du Général malien, Siaka Sangaré, n'a pas non plus été appréciée par les perdants. La gouvernance du quatrième Président de la CENI vient d'être mise en cause par ses pairs commissaires, à tort ou à raison.

La persistance voire l'exacerbation de la crise de confiance entre l'opposition et les commissions électorales, soulève la question de l'utilité et de la pertinence de ces structures. Dans nombre d'Etats africains, elles n'arrivent pas à remplir avec l'efficacité requise la mission qui est la leur, à savoir organiser des élections apaisées et consensuelles qui absorbent pourtant d'immenses ressources qui auraient pu soutenir des initiatives de développement. Le microcosme politique et la société civile sont interpellés pour procéder à l'évaluation des commissions électorales en vue de décider quelle structure est à même d'organiser avec efficacité et efficience les différents scrutins dans nos Etats. Car les commissions électorales pourtant imposées aux gouvernants par l'opposition, n'ont été que des miroirs aux alouettes. Leur faillite est, de toute évidence, irrémédiable.

Abraham Kayoko Doré

Droits de l'homme et pouvoirs publics en Afrique

Cas de la détention provisoire



Une façon de mesurer la portée de la détention provisoire est sa durée : le nombre de jours que les individus passent en détention. Selon une enquête de 2003 de la commission européenne, la durée moyenne au Nigéria est de 3,7 ans. Pis, un deuxième indicateur de l'ampleur du phénomène dans le monde est le nombre total de personnes auditionnées. Bien que les données exactes et à jour ne soient pas disponibles, il est estimé de manière forte que dans le monde quelques 3 millions de personnes sont en détention provisoire à tout moment donné. Une masse d'individus plus importante que les populations de 60 pays dont le Congo Brazzaville. Mais le phénomène devient plus dynamique que le flux de personnes en garde à vue au cours du temps. Une troisième mesure importante de la détention provisoire est le pourcentage de tous les individus se trouvant en cette phase : globalement une personne sur trois est en attente d'un jugement et n'a pas été trouvée coupable d'un crime. Un autre indicateur permettant de mesurer la détention provisoire est le taux calculé comme le nombre de personnes en détention provisoire pour 100 milles individus de la population. Si en Afrique comme dans les pays en développement, le taux de détention provisoire peut être relativement faible, mais

la durée moyenne et le pourcentage de tous les prisonniers qui sont en détentions provisoires sont relativement élevés. Dans certains pays, plus des ¾ de tous les prisonniers sont en attente de jugement. On peut citer le Libéria (97% en attente de jugement), le Mali (89% en attente de jugement), le Bénin (80%), le Niger (76%), le Congo Brazzaville (70%). La détention provisoire peut fournir une fenêtre sur l'efficacité et l'efficience d'un système national de justice pénale, ainsi que son attachement à la primauté du droit.

Conséquences : selon les normes internationales, les personnes en attente de jugement devraient généralement être autorisées à retourner dans leurs communautés, à condition qu'elles respectent la loi et qu'elles comparaissent à leur procès à la date fixée. Ce n'est que dans certaines circonstances que les individus devraient être détenus dans l'attente de leur procès. Ce qui n'a pas été le cas avec les journalistes contre SOBRAGUI, la Société de Brasserie de Guinée. Or, il doit y avoir des motifs raisonnables de croire que la personne a commis l'infraction alléguée et un véritable risque de fuite de la personne ; ce qui pose un danger pour la collectivité ou interfère avec le cours de la justice.

LES CONDITIONS DE DETENTION PLUS HUMAINES !

Dans un ouvrage sur les conditions de détention en Afrique : l'auteur attire notre attention sur les personnes en prison de milieux pauvres qui ont reçu une éducation limitée en Afrique du Sud, au Cap-Vert, en Côte d'Ivoire, Egypte, Gambie et au Sénégal. Pour lui, seule une proportion relativement faible a officiellement un emploi rémunéré au moment où ils ont commis leurs crimes, la plupart des infractions pour lesquelles les personnes sont condamnées portant sur des violations de la propriété relativement limitée.

REGARDS SUR LA SITUATION

La détention provisoire est difficile à quantifier : les gouvernements sont souvent réticents à divulguer des informations sur leurs prisons ; de nombreux systèmes carcéraux sont souvent fermés aux observateurs extérieurs : les individus en détention provisoire peuvent se trouver dans divers établissements, des cellules de détention dans les commissariats



de Police aux prisons où ils sont mélangés aux condamnés, et le taux de roulement élevé des individus en détention provisoire indique que la population change tous les jours. Même lorsque des données sont disponibles, elles sont limitées : les différentes administrations peuvent définir ce terme différemment (en comptant ou non les prisonniers qui ont été reconnus coupables mais non encore condamnés) ou attribuer à différentes autorités la responsabilité de ce calcul. Dans certains pays, les données sont minées par le gouvernement, mais dans d'autres, cette tâche incombe aux ONG qui peuvent être forcées de mesurer la population à un endroit précis, puis d'extrapoler les données obtenues. Par ailleurs, la plupart de données proviennent de pays développés, et les données les plus fiables sont issues de pays, tels que ceux d'Europe du Nord ayant de faible taux de détention provisoire. Il faut reformer, en conséquence le système pénal, selon les défenseurs du droit humain et les réformateurs du système pénal, pour qui la détention provisoire excessive a des conséquences largement ignorées.

DIFFICULTES DES ORGANISATIONS DE DEFENSES DES DROITS DE L'HOMME

L'initiative indépendante nationale des droits humains (INDH) en Guinée a subi une crise interne qui pourrait gravement affecter son audience. Des mois durant, plusieurs de ses membres les plus influents avaient fait savoir à son Président et à son bureau national leur désapprobation de certains aspects du fonctionnement et des méthodes de travail de l'institution. Cette crise intérieure semble devoir nuire à sa crédibilité. En outre, les associations africaines des droits de l'homme ou les ligues africaines de défense des droits de l'homme qui discutent souvent avec les Ministres de l'intérieur, de la Justice ou de la

Santé, des conditions de détention des prisonniers, observant parfois des "grèves de la faim" sont souvent "averties qu'elles ont outrepassé la loi". Que ces avertissements soient, comme ces organisations le prétendent, consécutifs à ces démarches auprès des gouvernements, ou qu'il y ait eu d'autres motifs, il s'en suit qu'une grande prudence va s'imposer à elles, si elles veulent éviter des mesures plus énergétiques à leur rencontre.

IMPACT SUR LES ETATS

Pour l'Etat, les détentions provisoires augmentent les frais (coût directs), réduisent les revenus (coûts indirects), et se traduisent par la baisse des ressources pour d'autres programmes (coûts d'opportunité).

COÛTS DIRECTS

Les coûts directs pour l'Etat des détentions provisoires comprennent l'exploitation de centres de détention (y compris les gardiens et directeurs de prison), la garde des détenus (y compris la nourriture, les vêtements, les lits, et la santé – en supposant que ceux-ci sont fournis), et la poursuite de cas contre les détenus (y compris l'enquête et la procédure judiciaires). Les coûts souvent très souvent importants de la construction de prisons ne sont pas habituellement attribués à la détention provisoire, parce que des détenus condamnés, et non les individus en détention provisoire – sont considérés comme les principaux résidents.

Certes les Etats peuvent tenter de réduire les coûts de la détention provisoire en emprisonnant dix détenus dans une cellule conçue pour quatre personnes, en fournissant des aliments de faible qualité ou en quantité limitée, et en limitant les soins médicaux et les frais en matière de sécurité. Ces pratiques réduisent considérablement le coût marginal de la détention provisoire. Au contraire, ces coûts sont transférés ailleurs, généralement aux détenus, à leurs familles et à la communauté élargie.

COÛTS INDIRECTS

Il est difficile de prendre une décision politique rationnelle sans avoir une idée précise du coût économique de la politique par rapport aux alternatives. Pourtant, traditionnellement, le coût de la détention provisoire (tel que publiquement déclaré par les gouvernements) est calculé uniquement en additionnant les dépenses directes que doit payer l'Etat pour accueillir, nourrir et prendre soin des personnes en détention provisoire. Aucun effort n'est fait pour calculer les frais les plus importants soit les coûts indirects pour la société et l'Etat de la perte de productivité, la réduction du paiement d'impôts, ou la diffusion des maladies sexuellement transmissibles de la prison à la communauté lorsque les

détenus sont libres, pour ne citer que quelques exemples. L'approche traditionnelle de calcul de la détention provisoire est donc à la fois myope et trompeur.

Le coût réel de la détention provisoire est souvent caché. Evaluer les coûts véritables de la détention provisoire nécessite de prendre en compte l'impact total de la détention provisoire excessive, c'est-à-dire non seulement sur les détenus, mais sur leurs familles et communautés, un calcul qui est à la fois difficile à faire et politiquement amer pour la plupart des gouvernements.

COÛTS D'OPPORTUNITÉ

Tous les gouvernements disposent de ressources limitées, et toutes les décisions politiques ont un coût. Chaque dollar ou peso qu'un gouvernement dépense en matière d'incarcération est un dollar ou peso qui ne peut pas être consacré à la santé, au maintien de l'ordre ou à l'éducation. De même, l'argent dépensé en matière de détention provisoire par le détenu, sa famille et la communauté pourrait également avoir été utilisé différemment. La détention provisoire excessive, en particulier pour les individus accusés d'infractions mineures ou non violentes, est coûteuse et limite la capacité des Etats à investir dans le développement socio-économique. Pour les pays pauvres, où les budgets gouvernementaux sont rarement équilibrés et les fonds de l'Etat pour répondre aux besoins fondamentaux de tous les citoyens sont insuffisants, les dépenses de l'incarcération en détention provisoire représentent un coût d'opportunité élevé. Chaque recette de l'Etat dépensée pour la détention se traduit par un manque potentiel d'argent pour la santé, le logement et l'éducation.

Les divers facteurs via lesquels la détention provisoires affaiblit le développement socio-économique ne sont pas mutuellement exclusifs, mais se chevauchent et se renforcent mutuellement. Ainsi, la détention d'un grand groupe d'individus représente non seulement une charge financière élevée pour l'Etat (et, par conséquent, le contribuable), mais a des répercussions financières négatives et sociales pour les détenus, leurs familles et la société au sens large. Réduire l'utilisation excessive de la détention provisoire peut stimuler le développement socio-économique au niveau familial et communautaire, en particulier dans les pays en développement ou la différence entre une existence stable et la simple survie est souvent mince.

Alors que les Etats sont aux prises avec les stratégies de réduction de la pauvreté et doivent prendre des décisions difficiles concernant l'investissement de ressources limitées, les dépenses directes relatives à l'incarcération inutile ne doivent pas être ignorées.

Moustapha Adoye

Demandeurs d'asile en France : pourquoi les associations de défense de droits de l'homme s'opposent à considérer comme pays d'origine sûre le Kosovo, l'Arménie, l'Albanie, la Géorgie, la Serbie et le Sénégal ?



La notion de « pays d'origine sûr » est utilisée dans le domaine du droit de l'asile, aussi bien en France que dans l'Union européenne. Aux termes de l'article L741-4 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), l'admission en France d'un étranger qui demande à bénéficier de l'asile peut être refusée, entre autres, si cet étranger a la nationalité d'un pays considéré comme un « pays d'origine sûr », c'est-à-dire d'un pays qui veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'article L722-1 du CESEDA donne au Conseil d'administration de l'OFPPRA la compétence de fixer la liste des pays considérés au niveau national comme « pays d'origine sûrs ». Le 30 juin 2005, une première liste des « pays d'origine sûrs » a été établie par l'OFPPRA : Bénin, Bosnie, Cap-Vert, Croatie, Géorgie, Ghana, Inde, Mali, Maurice, Mongolie, Sénégal et Ukraine[3]. Le 3 mai 2006, ont été ajoutés l'Albanie, la Macédoine, la Tanzanie, le Niger et Madagascar[3]. L'Albanie et le Niger ont été retirés de la liste après un arrêt du Conseil

d'Etat [3] du 13 février 2008 [4].

Dix ans après la première liste, l'OFPPRA a publié par décision parue au Journal Officiel une deuxième liste des pays dont les ressortissants sont théoriquement recevables à l'asile, mais en pratique systématiquement rejetés. Alors que l'instruction d'une demande d'asile d'un ressortissant d'un pays non sûr peut prendre plus de deux années, recours administratifs et juridictionnels non compris, les demandes d'asile de ressortissants des pays d'origine sûre sont traitées avec une extrême célérité qui rend pratiquement impossible le maintien sur le territoire français. En effet, un demandeur d'asile menacé et qui craint pour sa sécurité a le droit d'introduire une demande d'asile avec ou sans passeport, l'identité se prouvant par tout moyen selon la convention de Genève de 1945 sur les réfugiés et apatrides. Sauf demande manifestement irrecevable, le demandeur d'asile a donc droit non seulement à un titre de séjour provisoire d'un mois renouvelable pendant la durée de recevabilité de sa demande, mais aussi à trois mois de séjour renouvelables jusqu'à la décision de l'OFPPRA.

Les demandeurs d'asile des pays sûrs jugés respectueux "des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales" "bénéficient par contre d'une procédure expéditive qui frise l'irrecevabilité. Les associations de défense des droits de l'homme ne critiquent pas seulement la liste des pays sûrs, mais aussi s'inquiètent de cette célérité inhabituelle de traiter une demande d'asile. En effet, "les demandes d'asile déposées par les ressortissants de pays considérés comme « sûrs » suivent une procédure particulière – dite « accélérée » –, qui se caractérise par le fait que l'intéressé ne bénéficie pas d'une admission provisoire au séjour pendant l'instruction au fond de sa demande, mais aussi par un délai d'instruction de l'OFPPRA de seulement 15 jours. En outre, en cas de recours devant la Cour nationale du droit d'asile, celui-ci est jugé par un juge unique et dans un délai plus bref que dans le cadre d'une procédure normale – cinq semaines (contre cinq mois en procédure normale)". Depuis les accords Schengen, une seconde difficulté complique encore la donne : tout demandeur d'asile est censé demander l'asile dans le pays de l'Union européenne où il justifie avoir fait son entrée dans l'espace communautaire. Ce qui bien souvent entraîne l'irrecevabilité de la demande par le pays choisi par le demandeur d'asile pour des raisons de confort familial, d'affinité linguistique ou culturelle. Raison pour laquelle la "Jungle", ce centre de réfugiés improvisés à la rentrée du Tunnel sous la manche, était composée en majorité des ressortissants des pays des anciennes colonies britanniques dont la motivation est d'éviter de déposer une première demande d'asile en France pour des raisons d'incompatibilité linguistique. La liste des pays d'origine sûre n'aura jamais connue de repos depuis son apparition en 2005 dans une loi de réforme du droit d'asile. Autant dire que le pouvoir discrétionnaire donné à l'établissement public français spécialisé dans l'accueil et le traitement des demandes d'asile n'a jamais fait l'unanimité politiquement. Mais "dura lex ses lex", la loi est dure, mais c'est la

loi, dit-on. Créée et gérée sous la tutelle du ministère des affaires étrangères, on ne peut pas feindre d'ignorer combien les relations bilatérales diplomatiques entre la France et les pays d'origine des demandeurs pesent lorsque l'OFPPA dresse sa liste des pays d'origine sûre. "Pays d'origine sûre" une notion politicienne ou un concept objectif fondé sur des critères clairs ?

Sur le plan des probabilités, il est impossible de spéculer sur les grandes orientations qui sous-tendent l'établissement de la liste des pays d'origine respectueux des libertés. Révisée plusieurs fois depuis sa création en 2005 et très critiquée par les associations de défense des étrangers, la liste des pays « sûrs » comprend aujourd'hui 16 pays : l'Albanie, l'Arménie, le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, le Cap-Vert, la Géorgie, le Ghana, l'Inde, le Kosovo, la Macédoine, l'Île Maurice, la Moldavie, la Mongolie, le Monténégro, le Sénégal et la Serbie. Cette énième liste est

le fruit d'une décision récente de l'OFPPA du 09 octobre 2016 (voir encadré) dont les associations de défense de droits de l'homme ont contesté la légalité devant le Conseil d'État français notamment concernant la présence du Kosovo, du Sénégal dans la liste des pays d'origine sûre.

Le Conseil d'État a rejeté les arguments des associations en estimant pour le Kosovo qu'à la date de la délibération attaquée, la République du Kosovo était sur le point d'être liée à l'Union européenne par un accord de stabilisation et d'association, que le pays dispose d'institutions démocratiques « dont le fonctionnement régulier a été progressivement rétabli après les élections législatives de juin 2014, lesquelles se sont déroulées de manière libre et pacifique », qu'un niveau satisfaisant de protection contre les persécutions et mauvais traitements y est assuré, qu'enfin, le fait que la Commission européenne ait proposé, le 9 septembre 2015, d'inscrire le Kosovo sur une

liste commune de pays d'origine sûre, en relevant qu'au moins six États membres de l'Union européenne avaient désigné cet État comme un pays d'origine sûre, a également pesé dans la décision des sages pour juger que l'OFPPA « n'a pas fait une inexacte appréciation de la situation du pays ».

Quant à l'inscription sur la liste des pays d'origine sûre de l'Arménie, de l'Albanie, de la Géorgie, de la Serbie et du Sénégal, le Conseil d'État considère que ces États disposent d'institutions démocratiques et procèdent à la désignation de leurs dirigeants sur le fondement d'élections libres et pluralistes. Le fait, en outre, que l'Arménie, l'Albanie, la Géorgie et la Serbie font partie des pays membres de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, est une des garanties de respect des libertés.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 9 octobre 2015 fixant la liste des pays d'origine sûrs
NOR : INTV1523930S

Le conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,
Vu la directive 2013/21/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale, notamment son article 37 et l'annexe I ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 722-1 et L. 741-4 (2o) ainsi que ses articles R. 722-1, R. 722-2 et R. 722-3 ;

Vu la loi no 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme de l'asile, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 9 octobre 2015,

Décide :

Art. 1er. – Sont considérés comme des pays d'origine sûrs au sens de l'article 37 et de l'annexe I de la directive du 26 juin 2013 susvisée :

- 1o La République d'Albanie ;
- 2o La République d'Arménie ;
- 3o La République du Bénin ;
- 4o La Bosnie-Herzégovine ;
- 5o La République du Cap-Vert ;
- 6o La Géorgie ;
- 7o La République du Ghana ;
- 8o La République de l'Inde ;
- 9o L'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) ;
- 10o La République de Maurice ;
- 11o La République de Moldavie ;
- 12o La République de Mongolie ;
- 13o La République du Monténégro ;
- 14o La République du Sénégal ;
- 15o La République de Serbie ;
- 16o La République du Kosovo.

Art. 2. – La décision du 30 juin 2005 modifiée fixant la liste des pays d'origine sûrs est abrogée.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 octobre 2015.

Pour le conseil d'administration : Le président, J. GAEREMYNCK

La décision du Conseil d'État du 09 octobre 2016 faisait suite à la publication de la liste des pays d'origine sûre de l'OFPPA contestée par les associations dans un contexte où la dernière réforme législative est venue maintenir le système qui donne à l'OFPPA un pouvoir discrétionnaire dans la régulation des pays d'origine des demandeurs d'asile en France. L'apport de la loi du 29 juillet 2015 aura été de maintenir le dispositif désormais européen, certes, mais aussi d'avoir donné une définition plus détaillée de la notion en crise de " pays d'origine sûre ". Selon la loi du 29 juillet 2015, « un pays est considéré comme un pays d'origine sûr lorsque, sur la base de la situation légale, de l'application du droit dans le cadre d'un régime démocratique et des circonstances politiques générales, il peut être démontré que, d'une manière générale et uniformément pour les hommes comme pour les femmes, il n'y est jamais recouru à la

persécution, ni à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants et qu'il n'y a pas de menace en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle dans des situations de conflit armé international ou interne » (CESEDA, art. L722-1). Contrairement à l'Union européenne, la notion de « pays d'origine sûr » a été critiquée par diverses instances internationales en ce qu'elle diminue sérieusement les chances d'obtenir l'asile à cause de l'accélération des procédures d'examen des demandes, au risque d'évacuer les dimensions singulières propres à chaque cas individuel. À maintes occasions entre 2001 et 2005, le Haut commissaire des Nations Unies aux réfugiés Ruud Lubbers avait ainsi critiqué ce concept introduit par la directive Procédure en 2003, affirmant qu'il mettait en danger les réfugiés. Amnesty International a aussi demandé à la France,

en 2008, qui prenait alors la présidence de l'Union européenne, de « favoriser un accord politique visant à abandonner le concept de « pays d'origine sûr » et à garantir à chaque demandeur d'asile le droit à un recours effectif avec effet suspensif contre toute décision prise en première instance. ».

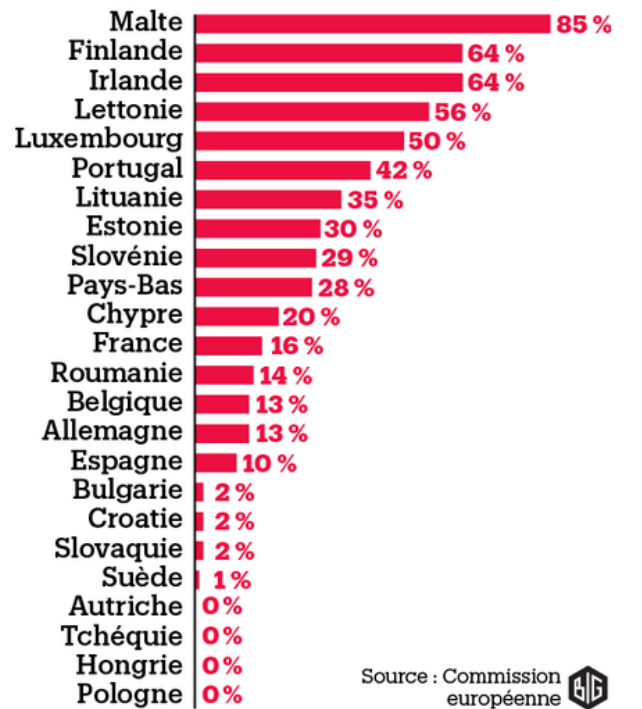
Malgré, les événements dramatiques sur l'immigration clandestine en Méditerranée, les statistiques montrent que le nombre de demandeurs d'asile en Europe a considérablement chuté depuis l'élargissement de 12 à 27 pays membres de l'Union européenne. Pour assurer une répartition optimale des migrants en Europe, un plan européen de relocalisation des réfugiés à partir de la Grèce et de l'Italie, est en cours malgré le refus de certains pays européens de remplir leurs obligations qui arrivent à échéance en septembre 2017.

Le plan de relocalisation d'urgence au 10 avril 2017

16 340 DEMANDEURS D'ASILE RELOCALISÉS



Taux de réalisation des engagements (sur les 98 255 relocalisations déjà attribuées)



Source : Commission européenne

Le plan de relocalisation des réfugiés, arrivés massivement en Grèce et en Italie, avait été adopté à une large majorité par l'Union européenne le 22 septembre 2015. Seuls les Tchèques, les Hongrois, les Roumains et les Slovaques avaient voté contre. Le chiffre de 160 000 demandeurs d'asile à relocaliser dans

21 pays européens avait, dans un premier temps, été annoncé. Moins de 20 000 migrants sur les 160 000 prévus ont été relocalisés. « Il est temps à présent que les États membres tiennent leurs engagements et intensifient leurs efforts. Ils ont le devoir politique, moral et juridique de le faire », avait déclaré le

commissaire européen chargé des migrations, Dimitris Avramopoulos, lors d'une conférence de presse à Bruxelles.

Moké SILUBWE

AFRICA
TIMES
Magazine
La revue Panafricaine d'Informations et d'Analyses



Retrouvez chaque mois toute l'actualité économique de l'Afrique chez vos marchands de journaux à 2.0 €

Telechargez l'application Iphone ou Android

L'INFORMATION

Accédez aux dernières infos de **AFRICA TIMES MAGAZINE**.
Recevez les alertes, Partagez les articles avec vos amis



**GROUPE
GUICOPRES**

Ensemble construisons la Guinée

- Bureau d'études
- Bâtiment et Génie Civil
- Aménagements Urbains
- Routes & Terrassements



- Vente
- Négoce
- Représentation commerciale



- Bail
- Vente
- Location
- Location-vente



- Transport
- Logistique
- Déménagement
- Frêt Aérien & Maritime
- Consignation & Manutention



GRUPE GUICOPRES
Rue KA 003, Almamyah, Commune de Kaloum
BP 2150 Conakry République de Guinée
Tél: +224 655 44 0000
www.groupe-guicopres.com
info@groupe-guicopres.com

La synergie de nos compétences à votre service



TEL : +33 755 91 55 53 | +336 50 84 43 27 | +224 664 51 41 42 | +336 66 20 94 63 | +237 666 85 73 48
contact@africaexecutivesforum.com | touremountaga21@gmail.com | www.africaexecutivesforum.com

“Coming Soon”

AFRICA EXECUTIVES FORUM

1^{ère} ÉDITION

QUELLE PLACE POUR LE SECTEUR PRIVE LOCAL
DANS LE PARTENARIAT PUBLIC - PRIVE POUR UNE
REELLE CROISSANCE INCLUSIVE?

